

EAU POTABLE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Communauté de communes Terres Touloises

CS 40 325 Écrouves 54201 Toul cedex 03 83 43 23 76 contact@terrestouloises.com www.terrestouloises.com

2024



Sommaire

ntroduction	3
es chiffres clés de l'année 2024	4
Caractéristiques techniques du service d'eau potable	5
Présentation et mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable	5
Population desservie et nombre d'abonnés (D101.0)	10
La ressource en eau	11
Le réseau de distribution	20
es indicateurs de performance techniques	23
La qualité de l'eau (P101.1 / P102.1)	23
La gestion de la ressource en eau (P1087.3)	24
Les performances du réseau de distribution (P104.3 / P105.3 / P106.3)	27
La gestion patrimoniale du réseau de distribution (P103.2 / P107.2)	33
Les renouvellements et travaux neufs réalisés	34
es indicateurs de performance financiers	35
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)	35
Les recettes et les charges du service	40
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)	41
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	41
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédentes (P154.0)	41
e service rendu aux usagers	42
Les services abonnés (Régie) et clients (DSP)	42
Ouverture des branchements (D151.0 / P152.1)	42
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	43
Taux de réclamations (P155.1)	43
Synthèse des indicateurs de performance	44
'essentiel des travaux de l'année	45
Annexes	49
Annexe n°1 : Listing des renouvellements réalisés par le prestataire de services et les délégatair de service public	
Annexe n°2 : Note d'information 2024 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	58
Annexe n°3 : La qualité de l'eau produite et distribuée dans les communes de la régie de l'eau c	de la

1 INTRODUCTION

La communauté de communes Terres Touloises (C.C.2.T.) exerce sous la forme d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière la compétence alimentation en eau potable sur 28 communes de son territoire, qui en compte 41. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur le gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

L'année 2024 constitue la 5^{ème} année depuis la prise de compétence de l'eau par la CC2T actée par délibération au 1er janvier 2020. Bien que 3 communes soient encore gérées en délégation de service public d'eau potable, que 18 communes soient gérées en régie directe, cette année est également la 5^{ème} et dernière du contrat de prestation de service public d'eau potable qui a été attribué à la société SAUR pour une durée de 5 ans, à échéance au 31 décembre 2024. Cette prestation vaut pour 7 communes urbaines dont Toul.

Il est également à noter que le service d'eau potable de Villey-le-Sec, confié en délégation de service public à SAUR depuis le 1er janvier 2013, arrive également à échéance au 31 décembre 2024 et pourra être intégré au périmètre des communes gérés en régie totale à compter de 2025.

Ainsi, lors de cette année 2024, les périmètres des communes gérés en régie directe et en prestation de service public n'a pas évolué par rapport à l'année précédente. Toutefois, ce périmètre est amené à évoluer dans le cadre de la gestion du service à compter du 1er janvier 2025 en fonction des communes confiées au prochain prestataire de service.

Pour faire face à la forte période inflationniste, et afin d'optimiser la qualité du service public de l'eau potable, la régie de la CC2T a mené des réflexions qui ont débouchées sur 3 axes :

- Poursuivre l'harmonisation du prix de l'eau et l'adapter au contexte d'inflation constaté en majorant son augmentation;
- Poursuivre et renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau des communes et la gestion patrimoniale;
- Améliorer la qualité du service et limiter au mieux les pertes d'eau sur le réseau.

En parallèle de ces réflexions, la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau apporte de nouvelles règles de calcul du prix liées à la performance des réseaux d'eau et d'assainissement.

2 Les chiffres clés de l'année 2024

39779 habitants

16518 abonnés

2 064 821 m³ d'eau potable consommés

399,88 km de réseau de distribution

Prix moyen de l'eau potable de 2,46 € TTC/m³

79,99 % de rendement

99,44 % des

1,16 % du réseau renouvelé

2,43 % d'impayés

3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

Présentation et mode de gestion du service public d'alimentation en eau 3.1 potable

La communauté de communes Terres Touloises (CC2T) a créé une régie autonome pour gérer l'alimentation en eau potable sur 28 de ces 41 communes adhérentes, au 1er janvier 2020, représentant une population desservie de presque 39 000 habitants.

A la prise de compétence, un certain nombre de services d'eau potable étaient gérés en délégation de service public (DSP). Au 1er janvier de cette année, seuls 3 contrats subsistent :

- La DSP de Villey-le-Sec confiée à SAUR jusqu'au 31 décembre 2024;
- La DSP de Fontenoy-sur-Moselle confiée à SAUR jusqu'au 31 décembre 2026;
- La DSP de Villey-Saint-Etienne confiée à VEOLIA EAU jusqu'au 31 décembre 2029.

Une prestation de service, régie par le code des marchés publics, a été attribuée à SAUR pour 5 années à compter du 1er janvier 2020. Le périmètre de cette prestation, par des tranches optionnelles, est évolutif dans le temps. Au 1er janvier de cette année, le périmètre de cette prestation de gestion du service d'eau potable concerne les services des communes suivantes :

- Toul
- Ecrouves
- Gondreville
- Dommartin-les-Toul

- Chaudeney-sur-Moselle
- Brulev
- Pagney-sur-Barine

Les communes restantes du périmètre de gestion, dont les services d'eau potable sont intégralement assurés par la régie, sont les suivantes :

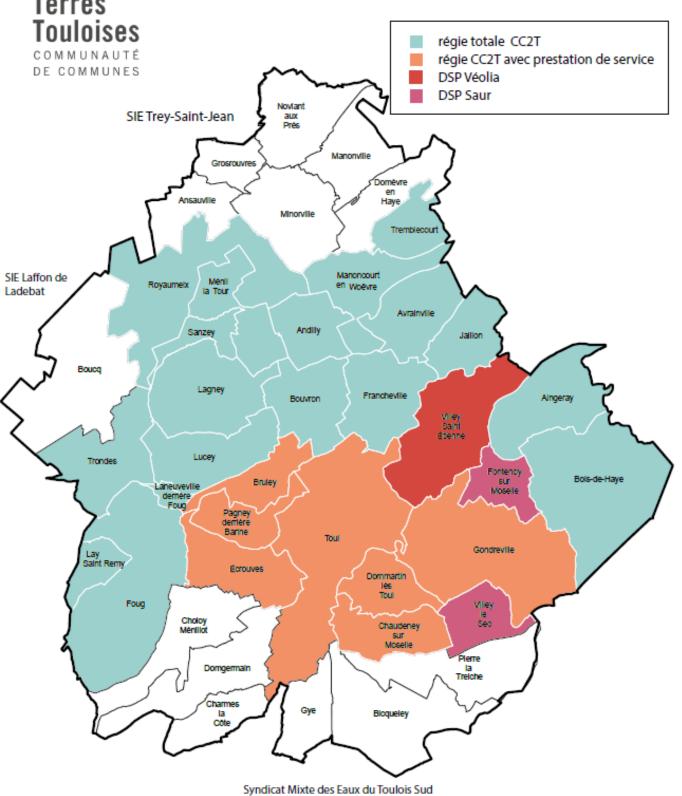
- Aingeray
- Andilly
- Avrainville
- Bois-de-Haye
- Bouvron
- Foug
- Francheville
- Jaillon
- Lagney
- Laneuveville-derrière-Foug
- Lay-Saint-Rémy
- Lucey
- Manoncourt-en-Woëvre
- Ménil-la-Tour
- Royaumeix
- Sanzey
- Tremblecourt
- Trondes

Les communes suivantes, inclues dans le périmètre administratif de la CC2T, sont gérés par des Syndicats des Eaux :

- Syndicat des Eaux du Trey Saint-Jean:
 - Ansauville
 - Domèvre-en-Haye
 - Grosrouvres
 - Manonville
 - Minorville
 - Noviant-aux-Prés
- Syndicat des Eaux Laffon de Ladebat
 - Boucq
- Syndicat des Eaux du Toulois Sud
 - Bicqueley
 - Charmes-la-Côte
 - Choloy-Ménillot
 - o Domgermain
 - o Gve
 - o Pierre-la-Treiche



COMPÉTENCE EAU POTABLE



La communauté de commune Terres Touloises, par sa régie de l'eau potable, est l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable avec pour objectifs :

- La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies;
- Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par le(s) opérateur(s) du réseau;
- La gestion du patrimoine du service de l'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- La satisfaction des besoins des usagers.

La régie de l'eau, à seule autonomie financière, est un organisme individualisé qui est intégré à la CC2T et ne dispose pas de personnalité morale propre. Néanmoins, ses recettes et ses dépenses sont individualisées dans un budget distinct, annexé à celui de la CC2T et elle dispose d'un organe de surveillance : le conseil d'exploitation. L'essentiel des pouvoirs est conservé par l'assemblée délibérante de la collectivité créatrice : le conseil communautaire. L'ordonnateur de la régie est ainsi le Président de la CC2T.

La régie est administrée par un président, un directeur et les membres du conseil d'exploitation. Les statuts fixent les règles générales d'organisation du conseil d'exploitation (nombre de membres, durée des fonctions, mode de renouvellement, quorum...) (R. 2221-4 du CGCT). Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président (R. 2221-5 du CGCT).

Le président est élu par le conseil d'exploitation parmi ses membres. Il doit réunir le conseil au moins tous les trois mois et arrêter l'ordre du jour des réunions. Il dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix (R. 2221-9 du CGCT).

Le directeur assure le fonctionnement des services de la régie.

Le rôle du Président de la CC2T

Le représentant légal et l'ordonnateur de la régie de l'eau est le Président de la CC2T, qui a créé la régie. Il est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil communautaire après avis du bureau, de présenter au conseil communautaire le budget et le compte administratif (R. 2221-63), de nommer le directeur (R. 2221-67). Il peut d'ailleurs déléguer sa signature à ce dernier, mais, néanmoins, sous sa responsabilité et sa surveillance.

Le conseil d'exploitation.

La régie de l'eau n'est pas un établissement public. Le conseil d'exploitation reste par conséquent subordonné au conseil communautaire. Il est consulté et donne un avis sur toutes les décisions soumises au conseil communautaire. Il administre la régie sous le contrôle du conseil communautaire et du Président de la CC2T. Parallèlement il dispose d'un rôle consultatif important, notamment pour toutes les questions d'ordre général qui intéressent le fonctionnement de la régie. Il peut faire au Président de la CC2T toute proposition utile et est tenu au courant de la marche du service (R. 2221-64). Dans le cas de la gestion du service public industriel et commercial (SPIC), il est consulté pour la nomination de l'agent comptable de la régie.

Le rôle du conseil communautaire

Dans la régie, le conseil communautaire peut, entre autres, après avis du conseil d'exploitation : approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension, autoriser le Président de la CC2T à intenter ou soutenir les actions judiciaires, voter le budget et délibérer sur les comptes, fixer le taux des redevances dues par les usagers de la régie. (R. 2221-72).

Le directeur de la régie

Il est chargé du fonctionnement des services de la régie, de préparer le budget et de procéder aux ventes et aux achats courants (R. 2221-68).

LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

- 1. Bernard BAGARD (conseiller municipal Bois-de-Haye)
- 2. Jean BOMBARDIERI (conseiller municipal Chaudeney-sur-Moselle)
- 3. Jean-François CARON (conseiller municipal Gondreville)
- 4. Bernard DEPAILLAT (conseiller communautaire Ménil-la-Tour)
- 5. Olivier DINEE (conseiller municipal Aingeray)
- 6. Gilles GUYOT (conseiller communautaire Villey-le-Sec)
- 7. Laurent GUYOT (conseiller communautaire Dommartin-les-Toul) Président du conseil d'exploitation
- 8. Philippe HENNEBERT (conseiller communautaire Minorville)
- 9. Patrice KNAPECK (conseiller communautaire Ecrouves)
- 10. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER (conseiller communautaire Toul)
- 11. Christophe LAURENT (conseiller municipal Foug)
- 12. Chantal PIERSON (conseiller communautaire Manoncourt-en-Woëvre)
- 13. Jean-Luc STAROSSE (conseiller communautaire Charmes-la-Côte)
- 14. Pascal VAILLANT (conseiller municipal Choloy-Ménillot)

Les moyens humains et matériels

La régie de l'Eau et de l'Assainissement est composée d'une équipe de 9,5 ETP :

- Pôle direction et administratif : 2 personnes au siège de la CC2T (1 directeur / 1 Eau / 1 Asst)
- Service des abonnés Eau & Assainissement : 5 personnes au siège de la CC2T (2,5 Eau / 2,5 Asst)
- Pôle technique et maîtrise d'œuvre : 6 personnes au siège de la CC2T (1 Eau / 5 Asst)
- Service d'exploitation : 12 personnes dans les bungalows de la CC2T (7 Eau / 8 Asst)

La régie est équipée d'un parc de 16 véhicules (7 Eau / 9 Asst).

Le règlement de service

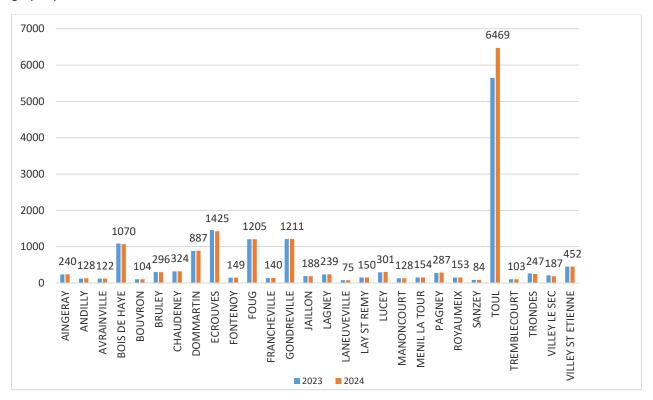
Le règlement du service public de l'eau potable, adopté par délibération du conseil communautaire le 05/12/2019, définit les obligations mutuelles du service et de l'abonné.

Il a pour objet de déterminer les droits et obligations des particuliers, établissements publics, entreprises, associations, ... et d'une façon générale de tout abonné auquel le service de l'eau de la communauté de communes Terres Touloises concèdera l'usage de l'eau.



3.2 Population desservie (D101.0) et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2024, le service public d'alimentation en eau potable de la CC2T dessert 39 779 habitants, soit 16 518 abonnés. La répartition par commune est récapitulée dans les tableaux et graphiques suivants.

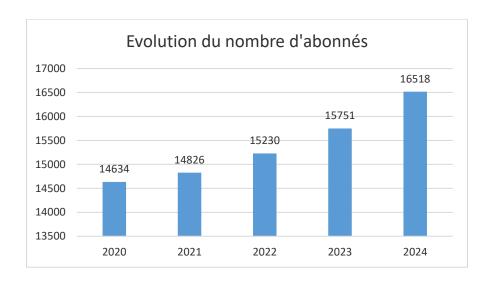


On constate que les Toulois représentent près de 39% des abonnés du service, devant les abonnés d'Ecrouves, de Foug, de Gondreville, de Bois-de-Haye et de Dommartin-les-Toul, regroupant chacune de 7 à 9 % des abonnés, les autres communes représentant chacune environ 1 % des abonnés.

Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2020, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de la reprise progressive du service en régie directe, où un certain nombre de compteurs non répertoriés dans la base de données initiale ont été ajoutés, de l'attractivité du territoire, et aussi de l'individualisation des compteurs qui apporte son lot d'abonnés complémentaires, ce qui explique notamment la nette augmentation du nombre d'abonnés à Toul.

Le service compte ainsi 16 518 abonnés soit une augmentation de 4,9 % par rapport à 2023 et 12,9 % par rapport à 2020.





Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis

39 779 habitants en 2024 sur le périmètre de la régie Eau Potable de la CC2T

3.3 La ressource en eau

Les installations

La production d'eau potable

29 ouvrages de prélèvement d'eau

5 unités de traitement d'eau potable

18 unités de désinfection au chlore et UV

La distribution aux usagers

34 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 14 818 m³

399,55 km de canalisations de distribution

21 stations de surpression

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la régie Eau de la CC2T vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

Ressource	DUP	PPI	PPR	PPE
AINGERAY - Nouveau Forage	17/02/2005	х	х	х
AINGERAY - Captage de secours	31/08/1977	x	х	
AVRAINVILLE - Forage	23/09/2003	x	x	x
BOUVRON - Puits	Avis hydrogéologue			
ECROUVES - Source de l'église	23/04/2009	x	х	х
FONTENOY - Puits	14/11/2011	x	х	×
FOUG -Captage source	13/05/2002	x	x	
FOUG - Puits n°1	13/05/2002	х	×	×
FOUG - Puits n°2	13/05/2002	х	х	х
FRANCHEVILLE - Forage	09/01/2007	х	х	
FRANCHEVILLE - Forage de secours	09/01/2007	×	x	
GONDREVILLE - Puits	25/10/2005	х	×	
JAILLON - Forage	28/03/2007	×	x	×
LAGNEY - Captage n°1 (gros hêtre)	23/12/2005	×	x	
LAGNEY - Captage n°2 (Domfontaine)	23/12/2005	×	x	
LANEUVEVILLE - Source du Prensieux	07/07/1977	x	х	x
LAY ST REMY - Captage	07/09/2005	×	x	
LUCEY - Captage Fayemont	12/09/2002	Х	×	
MANONCOURT - Forage	28/11/2002	×	x	
MARON - Puits Ranney	Avis hydrogéologue			
MENIL LA TOUR - Forage n°1	21/01/1988	Х	×	×
MENIL LA TOUR - Forage n°2	Avis hydrogéologue			
ROYAUMEIX - Forage	21/01/1988	Х	Х	х
TOUL - Prise d'eau Valcourt	23/11/2016	х	х	х
TOUL - Puits Champagne	23/11/2016	х	х	х
TOUL - Puits Ranney 2	23/11/2016	х	х	х
TRONDES - Captage	05/08/2016	Х	Х	
VILLEY LE SEC - Puits n°1	Avis hydrogéologue			
VILLEY LE SEC - Puits n°2	Avis hydrogéologue			

QUELQUES DEFINITIONS

<u>Le périmètre de protection immédiate (PPI)</u>

Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

L'instauration de ce seul périmètre immédiat peut suffire « lorsque les conditions hydrologiques et hydrogéologiques permettent d'assurer efficacement la préservation de la qualité de l'eau par des mesures de protection limitées au voisinage immédiat du captage » (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique).

Le périmètre de protection rapprochée (PPR)

Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets,...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

Le périmètre de protection éloignée (PPE)

Facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP).

Au-delà de l'aspect administratif, le tableau suivant synthétise les capacités de production et de stockage des installations de la régie.

Installations de prélèvement sur la ressource

Commune d'implantation	Nom de la ressource	Profondeur puits	Production journalière moyenne
Aingeray	Forage d'Aingeray	65,0 m	900 m³/j
Aingeray	Forage de secours	NC	Sans objet
Avrainville	Forage d'Avrainville	72,0 m	170 m³/j
Bouvron	Puits de Bouvron	10,0 m	200 m³/j
Ecrouves	Sources Jeanne d'Arc	2 m	200 m³/j
Fontenoy-sur-Moselle	Puits de Fontenoy	4,4 m	50 m³/j
Foug	Captage de Foug	2,5 m	200 m³/j
Foug	Puits de Foug 01	12,0 m	300 m³∕j
Foug	Puits de Foug 02	13,0 m	270 m³/j
Francheville	Forage de Francheville	67,0 m	40 m³/j
Francheville	Puits de secours de Francheville	70,2 m	Sans objet
Gondreville	Puits de Gondreville	7,0 m	600 m³/j
Jaillon	Forage de Jaillon - Villey-St- Etienne	46,0 m	500 m³/j
Lagney	Captage de Lagney	2,5 m	50 m³/j
Lagney	Captage de Lagney 02	2,5 m	50 m³/j
Laneuveville-derrière- Foug	Captage de Laneuveville- derrière-Foug	2 m	50 m³/j
Lay-Saint-Rémy	Captage de Lay-Saint-Rémy	15,0 m	50 m³/j
Lucey	Sources de Fayemont	3,0 m	100 m³/j
Manoncourt-en- Woëvre	Forage de Manoncourt	65,0 m	40 m³/j
Ménil-la-Tour	Forage de Ménil-la-Tour 01	115,5 m	70 m³/j
Ménil-la-Tour	Forage de Ménil-la-Tour 02	32,2 m	70 m³/j
Royaumeix	Forage de Royaumeix	50,2 m	120 m³/j
Toul	Prise d'eau de Valcourt	2 m	2000 m³/j
Toul	Puits Ranney 2	5,1 m	1400 m³/j
Toul	Puits Champagne	8,0 m	1400 m³/j
Trondes	Captage de Trondes	5,0 m	90 m³/j
Velaine-en-Haye	Puits Ranney (parc ONF) Maron	9,7 m	600 m³/j
Villey-le-Sec	Puits de Villey-le-Sec 01	7,2 m	35 m³/j
Villey-le-Sec	Puits de Villey-le-Sec 02	6,7 m	35 m³/j

Unités de traitement de l'eau potable

Nom	Date réalisa tion	Capacité production max	Capacité production nominale	Traitement
Station de traitement d'Aingeray	2004	1 000 m3/j	910 m3/j	Démanganisation + déferrisation + Chloration
Station de traitement de Francheville	2009	100 m3/j	50 m3/j	Filtration + Chloration + Traitement du fluor par alumine activée
Station de traitement de Gondreville	1980	1 500 m3/j	580 m3/j	Déferrisation
Station de traitement la Croisette - Toul	2019	7 000 m3/j	2 500 m3/j	Floculation + réacteur CAP + filtration
Station de traitement du Parc ONF	NC	600 m3/j	300 m3/j	Démanganisation + déferrisation + Chloration

Réservoirs d'eau potable et traitement (désinfection)

Commune implantation	Nom réservoir	Volume m3	Nombre de cuves	Existence traitement (désinfection) au réservoir	
Aingeray	Réservoir d'Aingeray Mongambé	300	1	Non	
Aingeray	Réservoir d'Aingeray Solvay	200	1	Chloration	
Avrainville	Réservoir d'Avrainville	200	1	Chloration	
Bouvron	Réservoir de Bouvron	150	1	Chloration	
Bruley	Réservoir de la Cote	400	2	Chloration	
Dommartin-lès- Toul	Petit Château d'Eau	400	2	Non	
Dommartin-lès- Toul	Réservoir du Luxembourg	1100	1	Non	
Ecrouves	Bâche reprise sources d'Ecrouves	50	2	Chloration	
Ecrouves	Réservoir côte est	750	1	Non	
Ecrouves	Réservoir Jeanne d'Arc	750	1	Chloration	
Fontenoy-sur- Moselle	Réservoir de Fontenoy sur Moselle	300	1	Chloration	
Foug	Réservoir de Foug	700	2	Non	
Francheville	Réservoir de Francheville	200	1	Chloration à l'UPEP	
Gondreville	Réservoir de Gondreville	1000	2	Chloration	
Jaillon	Réservoir de Jaillon	200	1	Chloration	
Lagney	Réservoir de Lagney	150	1	Chloration à la surpression	
Lagney	Réservoir de la Ferme - Lagney	12	1	UV sur sortie	
Laneuveville- derrière-Foug	Nouveau réservoir de Laneuveville derrière Foug	30	2	Chloration au réservoir du bas	
Lay-Saint-Rémy	Réservoir de Lay-Saint-Rémy	300	1	Chloration	
Lucey	Réservoir les Grossés	400	2	Chloration	
Manoncourt-en- Woëvre	Réservoir de Manoncourt-en- Woëvre	156	1	Chloration + UV	
Ménil-la-Tour	Réservoir de Ménil-la-Tour	70	1	Chloration	
Pagney-d/-Barine	Réservoir Bidoux	200	1	Chloration	

Royaumeix	Réservoir de Royaumeix	42	1	Chloration
Toul	Réservoir du Clos des Grèves	800	1	Chloration
Toul	Réservoir ZAC (Fort)	500	1	Non
Toul	Réservoir Saint-Michel	1000	2	Non
Toul	Réservoir de la Croisette	2000	2	Non
Tremblecourt	Réservoir de Tremblecourt	200	2	Non
Trondes	Réservoir de Trondes	300	1	Chloration à la station de pompage
Velaine-en-Haye	Réservoir de Velaine en Haye	150	1	Non
Velaine-en-Haye	Château d'eau ONF	450	1	Chloration
Villey-le-Sec	Réservoir de Villey le Sec	70	1	Non
Villey-Saint- Etienne	Réservoir de Villey Saint Etienne	480	2	Non

Installations de reprise, de pompage ou surpresseurs

Commune	Nom	Volume Cuve	Débit des pompes
Aingeray	Surpresseur RS Solvay	/	10 m ³ /h
Bruley	Surpresseur au réservoir	/	5 m ³ /h
Dommartin-lès- Toul/Chaudeney	Surpresseur Dommartin/Chaudeney	1	45 m³/h / 110 m3/h
Ecrouves	Refoulement réservoir Jeanne d'Arc	/	25 m3/h
Foug	Bâche de reprise de Foug	200 m3	60 m ³ /h
Gondreville	Bâche de reprise Rue du Bac	200 m3	60 m³/h
Gondreville	Surpresseur Bois du Juré	/	50 m ³ /h
Lagney	Bâche de reprise de Lagney	15 m3	15 m³/h
Laneuveville-d-F	Bâche de reprise de Laneuveville	1 m3	10 m3/h
Lay-Saint-Rémy	Bâche de reprise de Lay Saint Remy	100 m3	9m³/h
Lucey	Surpresseur au réservoir	/	5 m ³ /h
Pagney-d/-Barine	Surpresseur au réservoir	/	5 m ³ /h
Royaumeix	Surpresseur au réservoir	/	5 m ³ /h
Toul	Prise d'eau de Valcourt	/	390 m3/h
Toul	Saint Mansuy	/	220 m3/h
Toul	Refoulement réservoir Saint-Michel	/	90 m3/h
Toul	Thiaucourt	/	80+178+86 m3/h
Trondes	Bâche de reprise de Trondes	200 m3	20 m ³ /h
Velaine-en-Haye	Bâche du chemin de la Poste	200 m3	45 m ³ /h
Velaine-en-Haye	Bâche ONF	450 m3	80 m³/h
Villey-St-Etienne	Bâche de reprise	200 m3	80 m³/h

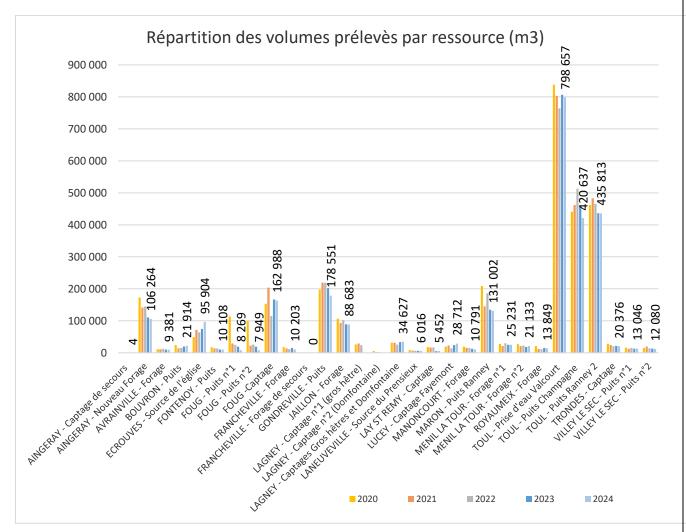
Les sites de la régie de la CC2T permettent à l'échelle du territoire de produire plus de 9 500 m³ par jour et de stocker environ 15 000 m³ au sein de ses installations. Cette capacité de production est calculée sur 20 heures de fonctionnement.

Les volumes prélevés et les volumes produits

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la régie s'effectue à partir de :

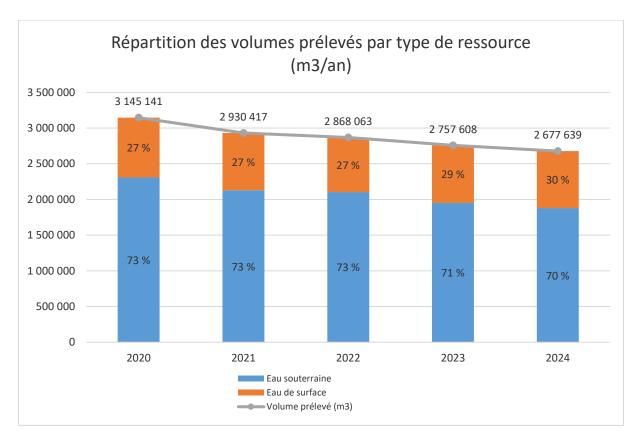
- 9 forages profonds (dans des nappes profondes entre 30 et 115 m de profondeur);
- 11 puits et forages non profonds (nappes situées entre 4 et 15 m de profondeur) ;
- 8 captages
- 1 prise d'eau superficielle sur un canal de la Moselle

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant:



Au total, ce sont 2 677 639 m3 qui ont été prélevés sur la ressource cette année, contre 2 757 608 m3 en 2023, soit 2,9% d'eau prélevée en moins par rapport à 2023, et -14,9% par rapport à 2020.

Il est précisé que depuis les données 2023, le volume prélevé est ramené à 365j pour plus de cohérence avec les tableaux suivants présentant les différents volumes consommés notamment.



Globalement, le volume prélevé sur la ressource continue sa diminution depuis la prise de compétence.

Lors de cette année 2024, 30 % des eaux prélevées proviennent de la prise d'eau sur la Moselle à Toul, et 70 % de la ressource souterraine, soit l'ensemble des autres ressources de la régie.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit exposé au niveau du paragraphe sur les rendements de service est constituée du besoin des usines, principalement de l'usine de la Croisette à Toul, du fait des nécessaires lavages de filtres.

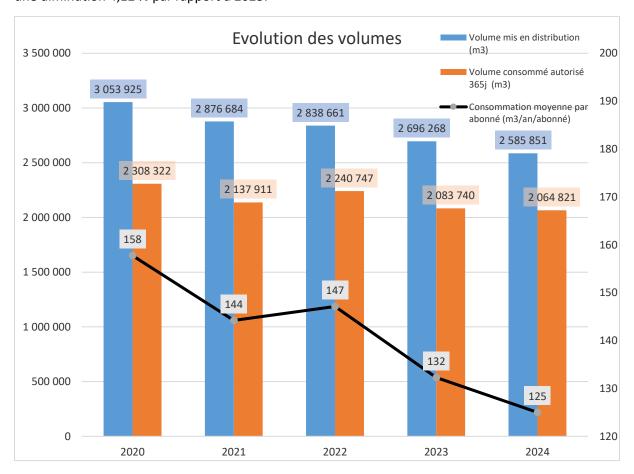
Les volumes mis en distribution et consommés

Pour calculer le volume d'eau potable mis en distribution à partir des volumes produits, il convient de soustraire les volumes d'eau exportés vers d'autres services extérieurs, et d'ajouter les volumes importés depuis d'autres services extérieurs.

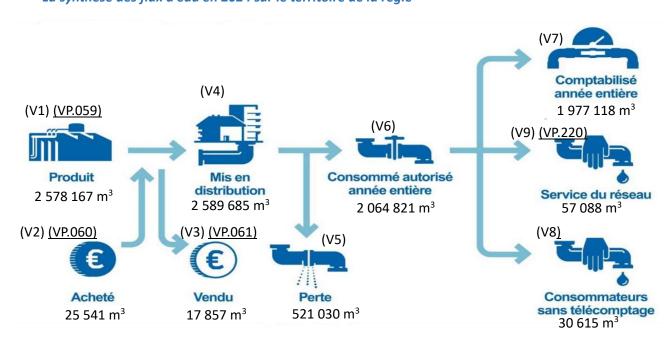
Il est précisé ici qu'à compter du rapport de 2023, les volumes transitant à l'intérieur du périmètre de gestion de la régie, entre les communes adhérentes, ne seront plus comptabilisés. Seuls les volumes entrants ou sortants vers des services extérieurs le seront. Les références aux volumes des années précédentes, présentés dans les tableaux suivants, ont été corrigés et tiennent compte de ce nouveau mode de calcul.

A ce titre, la régie achète de l'eau potable au SIE du Trey Saint-Jean pour l'alimentation de la commune de Tremblecourt. La régie vend quant à elle de l'eau potable à la commune de Rogéville ainsi qu'au SIE du Toulois Sud pour alimenter une partie de la commune de Bicqueley depuis le réseau de Toul.

En 2024, 2 585 851 m³ d'eau ont été mis en distribution sur le territoire de la régie de la CC2T, soit une diminution 4,12 % par rapport à 2023.



La synthèse des flux d'eau en 2024 sur le territoire de la régie



	Production 365j (V1)	Importation 365j (V2)	Exportation 365j (V3)	Mis en distribution (V4)	Pertes (V5)	Vol. conso autorisé 365 j (V6)	Conso Compta 365 j (V7)	Conso sans comptage estimée (V8)	Volume de service (V9)
AINGERAY	106 268	0	79 325	26 944	2 540	24 404	22 872	32	1 500
BOIS-DE-HAYE	131 002	81 279	4 793	207 488	40 947	166 541	162 031	559	3 951
ANDILLY		11 163	0	11 163	296	10 867	10 845	5	17
AVRAINVILLE	9 381	0	0	9 381	363	9 018	8 977	21	20
BOUVRON	21 914	0	0	21 914	10 809	11 105	11 087	3	15
BRULEY		34 867	5 203	29 664	1 698	27 966	26 416	250	1 300
CHAUDENEY / MOSELLE		41 235	0	41 235	1 914	39 321	36 361	410	2 550
DOMMARTIN les TOUL		153 705	39 979	113 725	18 807	94 918	93 118	750	1 050
ECROUVES	95 904	219 340	26 227	289 017	62 259	226 758	219 998	610	6 150
FONTENOY / MOSELLE	10 108	4 163	0	14 271	786	13 485	12 465	470	550
FOUG	179 205	0	10 227	168 978	49 362	119 616	118 771	155	690
FRANCHEVILLE	10 203	0	0	10 203	24	10 179	10 135	19	25
GONDREVILLE	178 551	4 728	1 928	181 351	14 561	166 790	159 860	2 850	4 080
JAILLON	88 683	0	71 741	16 942	306	16 636	15 976	40	620
LAGNEY	34 627	700	0	35 327	6 286	29 041	28 387	32	622
LANEUVEVILLE /d FOUG	6 016	0	0	6 016	-58	6 074	6 058	3	13
LAY ST REMY	5 452	9 425	0	14 877	-347	15 224	15 176	8	40
LUCEY	28 712	5 275	9 117	24 870	330	24 540	23 868	32	640
MANONCOURT EN WOEVRE	10 791	0	0	10 791	1 861	8 930	8 288	27	615
MENIL LA TOUR	46 364	0	23 549	22 815	2 807	20 008	19 375	21	612
PAGNEY /d BARINE		26 227	0	26 227	4 320	21 907	21 297	160	450
ROYAUMEIX	13 849	3 501		17 350	286	17 064	13 945	21	3 098
SANZEY		8 195	0	8 195	-18	8 213	8 205	8	0
TOUL	1 555 867	0	410 133	1 145 734	275 648	870 086	822 656	23 110	24 320
TREMBLECOURT		25 541	8 210	17 330	817	16 513	16 482	11	20
TRONDES	20 376	831	0	21 206	1 969	19 237	19 174	13	50
VILLEY LE SEC	24 894	0	0	24 894	4 771	20 123	18 638	995	490
VILLEY ST ETIENNE	0	71 776	0	71 776	21 519	50 257	46 657	0	3 600
Total (imp./exp. extérieur)	2 578 167	25 541	17 857	2 585 851	521 030	2 064 821	1 977 118	30 615	57 088

Le réseau de distribution 3.4

Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2024, la longueur totale de réseau est de 399,54 km sur le territoire de la régie.

Il est à ce stade impossible de différencier le type de canalisation (adduction, refoulement, surpression, distribution).

La mise en œuvre du Système d'Information Géographique (SIG) et de futures campagnes de fiabilisation de cet outil nous permettront à l'avenir d'être encore plus précis sur ce point particulier.

Lors de l'année 2024, 78 branchements supplémentaires ont été mis en service (88 en 2023).

Les fuites sur canalisations

Nombre de casses réparées sur					
canalisations en :	2020	2021	2022	2023	2024
Commune					
AINGERAY		1	2		
ANDILLY					1
AVRAINVILLE					
BOIS DE HAYE	4	7	9	7	2
BOUVRON					1
BRULEY	2	1	2	2	3
CHAUDENEY		3		2	
DOMMARTIN	2	4	4	1	1
ECROUVES	7	6	5	7	7
FONTENOY			1		
FOUG	7	6	7	3	6
FRANCHEVILLE			1		
GONDREVILLE	5	2		1	
JAILLON		2	1		
LAGNEY			2	1	1
LANEUVEVILLE					1
LAY ST REMY			1		
LUCEY	2	2	1	1	
MANONCOURT					
MENIL LA TOUR	1				
PAGNEY	6	1	1		1
ROYAUMEIX					1
SANZEY					
TOUL	37	28	25	36	33
TREMBLECOURT		1			
TRONDES	1	2			1
VILLEY LE SEC	4			2	1
VILLEY ST ETIENNE	6	4	7		
TOTAL	84	70	69	63	60

En 2024, 60 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la régie (contre 63 en 2023).

Les fuites sur branchements

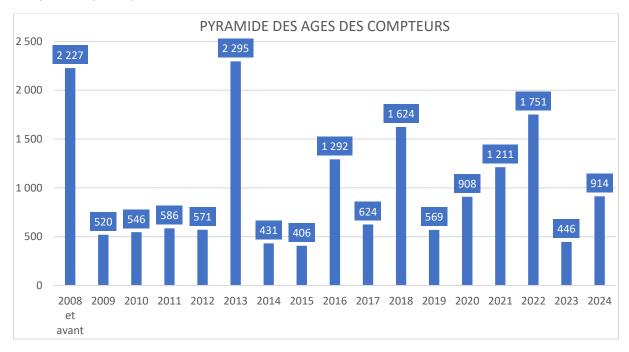
Nombre de casses réparées sur branchements en :	2020	2021	2022	2023	2024
Commune					
AINGERAY		1	2		
ANDILLY		1			
AVRAINVILLE	1			1	
BOIS DE HAYE	6	5	6	5	2
BOUVRON	1		1	1	2
BRULEY				1	
CHAUDENEY SUR MOSELLE	2	1			2
DOMMARTIN LES TOUL	1	1	1	1	1
ECROUVES	18	8	13	16	12
FONTENOY			1		
FOUG	31	29	29	22	14
FRANCHEVILLE		2	2	2	

GONDREVILLE	4	3	2	2	
JAILLON		1	1	2	
LAGNEY	6		1	3	1
LANEUVEVILLE D/ FOUG					
LAY ST REMY			1	2	
LUCEY	2	1	2	3	
MANONCOURT EN WOEVRE	2		1	1	
MENIL LA TOUR		2	1		
PAGNEY D/ BARINE				1	
ROYAUMEIX				2	
SANZEY					
TOUL	21	20	14	17	23
TREMBLECOURT	1			1	
TRONDES	1			4	
VILLEY LE SEC		3	1		
VILLEY ST ETIENNE	1		1		
TOTAL	98	78	80	87	57

Concernant les fuites sur branchement, on observe une baisse du nombre de fuites avec 57 interventions (contre 87 en 2023).

La gestion des compteurs

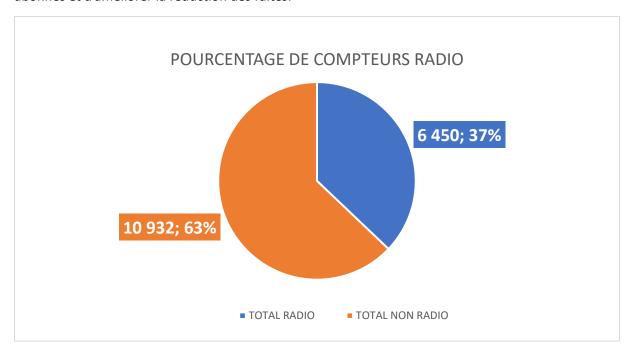
Sur le territoire de la régie plus de 17 162 compteurs assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs répartis par année de fabrication.



Graphique réalisé avec les données de la base de données en avril 2025

L'augmentation du nombre de compteurs renouvelé ces dernières années traduit la volonté de la régie de renouveler rapidement les compteurs du parc les plus anciens, certains datant de plusieurs décennies. Il est rappelé que les compteurs doivent être renouvelés tous les 15 ans.

Cette année, le conseil d'exploitation a retenu d'équiper progressivement l'ensemble du parc compteur de tête radio émettrice, pour une facilité de relève et pour apporter un meilleur service aux abonnés et d'améliorer la réduction des fuites.



Graphique réalisé avec les données de la base de données en avril 2025

4 Les indicateurs de performance techniques

4.1 La qualité de l'eau

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

La qualité de l'eau produite et distribuée

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de la Croisette à Toul où l'eau en provenance de la Moselle subit successivement des étapes de préoxydation, clarification par coagulation-flottation suivie d'une décantation et d'une adsorption sur un réacteur à CAP, d'une filtration, d'une remise à l'équilibre et d'une désinfection par UV et chloration avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.

Evolutions réglementaires

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) est désormais entrée en vigueur.

La directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 actualise celle de 1998. Elle « revalorise l'eau du robinet ». Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Ces textes législatifs et réglementaires ont été complétés par une note d'information de la Direction Générale de la Santé (DGS) aux ARS (note d'information n DGS/EA4/2023/61 du 14 avril 2023, publiée le 28 avril 2023).

Cette note d'information réaffirme les points fondamentaux du cadre réglementaire promulgué fin décembre 2022 et pour partie effectif depuis le 1er janvier 2023, notamment :

- elle renforce, dès le 1er janvier 2023, les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur sept nouveaux paramètres qui couvrent différentes familles de substances (sous-produits de désinfection, perturbateurs endocriniens, l'uranium) et notamment la somme de 20 substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées « PFAS ») à laquelle est associée une limite de qualité de 0,1 microgramme/L;
- elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance conforme aux exigences de qualité en vigueur et aux vulnérabilités identifiées. Le contrôle sanitaire officiel opéré par les ARS présente un caractère strictement ponctuel et en aucun cas permanent. Ainsi, sur les sept nouveaux paramètres mentionnés plus haut, le contrôle sanitaire réalisé par les ARS sera opérationnel au plus tard le 1er janvier 2026 ;
- elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) élaborés sous la responsabilité de la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau et la compréhension de leur vulnérabilité, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité du plan de surveillance mentionné plus haut.

Ce nouvel enjeu de gestion préventive des risques et les dispositions qui s'y rattachent ont été rappelés dans un courrier du Directeur Général de la Santé, daté du 30 janvier 2024 adressé à l'Association des Maires de France, à Intercommunalités de France, à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et à la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E).

Ce courrier réaffirme les échéances de juillet 2027 puis de janvier 2029 pour que les services d'eau élaborent, mettent en œuvre, évaluent et mettent à jour leur PGSSE, d'abord sur la ressource en eau puis sur la production et la distribution (seconde échéance citée).

Ce rappel survient alors que les sujets des substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées «PFAS») et des métabolites de pesticide ont jalonné l'année 2024 : sur le plan législatif, réglementaire, institutionnel et, voire même, médiatique.

Ces deux sujets sont susceptibles d'évolutions majeures au cours de l'année 2025.

PFAS (et autres paramètres nouvellement réglementés)

Sur le plan réglementaire, l'instruction DGS/EA4/2024/30 du 12 mars 2024 (BO Santé du 29 mars 2024), est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine. Cette instruction de la DGS à destination des ARS et des Préfets précise les recommandations de gestion des situations locales de non conformités pour les PFAS dans les EDCH en réaffirmant l'obligation d'une information transparente des populations concernées (conformément à l'article R1321-30 du Code de la Santé Publique). Elle rappelle les incertitudes scientifiques concernant cette famille de substances et dresse l'état d'avancement des expertises sanitaires en cours, dont la campagne exploratoire de l'Anses sur les PFAS dans les eaux brutes et les eaux distribuées. Pour les PFAS, cette campagne exploratoire porte sur 34 composés, incluant les 20 composés dont la somme est soumise à une limite de qualité depuis le 1er janvier 2023 et des PFAS à chaîne dite « courte », aujourd'hui non réglementés en France, dont l'acide trifluoroacétique (communément nommé TFA).

Sur le plan européen, une communication de la Commission (C/2024/4910) publiée au JOUE du 7 août 2024 est venue préciser les lignes directrices techniques relatives aux méthodes d'analyse pour la surveillance des substances alkylées per- et poly-fluorées (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine.

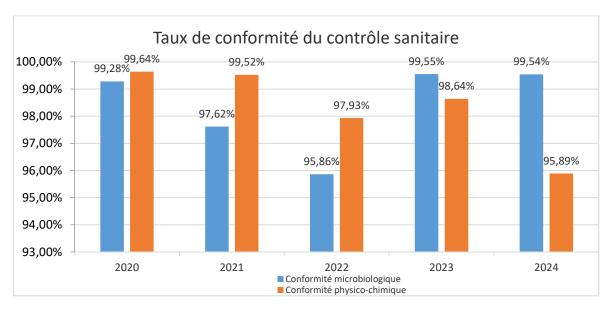
Métabolites de pesticides : des critères de gestion toujours en évolution

L'année 2024 a été marquée par la publication de trois avis de l'Anses :

- dans deux avis publiés début mai 2024, l'Anses a confirmé le caractère pertinent du métabolite R417888 du chlorothalonil et a classé comme non-pertinent le métabolite R411811 du même chlorothalonil. Le métabolite R471811 se trouve dès lors affecté d'une norme sanitaire, considérée comme une valeur indicative, de 0,9 μg/L (et non plus une limite de qualité de 0,1 µg/L comme c'est encore le cas pour le métabolite R417888). A noter que la précédente campagne exploratoire menée par l'Anses, sous l'égide de la DGS, sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH et publiée en avril 2023 avait montré la détection très fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées ;
- dans un avis publié début août 2024, l'Anses fixe les valeurs sanitaires maximales de la desphénylchloridazone et de la méthyldesphényl-chloridazone, deux métabolites de la chloridazone confirmés comme pertinents dans deux avis de 2023 de l'Anses. Ces valeurs sanitaires maximales sont respectivement de 11 μg/L et 110 μg/L. S'agissant de deux métabolites pertinents, ils sont tous deux soumis à une limite de qualité de 0,1 μg/L qui fixe la conformité de l'eau à atteindre, le cas échéant, après une période dérogatoire de trois ans, renouvelable une fois.

Fin novembre 2024, la publication d'un rapport mené par trois inspections ministérielles (IGEDD, CGAAER et IGAS) sur la gestion des aires d'alimentation des captages a dressé un constat sévère sur la fréquence de détection des pesticides et de leurs métabolites dans les ressources en eau en proposant différentes dispositions pour la reconquête de leur qualité dont l'harmonisation européenne du classement de la pertinence / non-pertinence des métabolites de pesticide. Cette disposition a été initiée en 2024 par la Commission avec l'appui scientifique de l'OMS dont les travaux sont attendus en 2025.

Enfin, dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la qualité des EDCH, il est prévu qu'un arrêté interministériel vienne préciser la définition des captages sensibles aux pollutions diffuses d'origine agricole ou industrielle. Pour les captages qui seront considérés comme sensibles, les services en charge de la production de l'eau devront assumer de facto la compétence de préservation de la ressource en eau et bénéficieront pour cela du soutien des autorités publiques (préfets) afin de mettre en œuvre des plans d'actions adaptés. La publication de ce texte réglementaire très attendu par de nombreux services d'eau est susceptible de survenir durant l'année 2025.





Indicateur P101.1 - Conformité microbiologique : 99,54 % en 2024

Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique : 95,89 % en 2024

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une excellente qualité microbiologique et physicochimique de l'eau distribuée : sur un total de 585 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, une analyse bactériologique sur 219 s'est révélée non-conforme et 9 analyses physicochimiques sur les 366 effectuées se sont révélées non-conformes aux limites de qualité.

Non-conformités:

- Dépassement du chlorothalonil à Fontenoy/M le 27/03 (0,211 μg/l au lieu de 0,1 avant passage à 0,9)
- Dépassement du paramètre nitrite à Manoncourt en W le 05/04 (0,18mg/l au lieu de 0,1 mg/l)
- 4 dépassements du fluorure à Francheville les 05/04, 09/08, 08/11, 20/11 (1,6 à 1,7 mg/L au lieu de 1,5 mg/L)
- Dépassement du paramètre nickel à Manoncourt en W le 05/07 (27 µg/l au lieu de 20)
- Dépassement CVM à Andilly (réseau Royaumeix) le 12/07 (0,51 μg/l au lieu de 0,50)
- Dépassement du nombre de bactéries coliformes à Jaillon le 16/07 (1 UFC /100 ml au lieu de 0)
- Défaut du paramètre équilibre calco-carbonique à Gondreville le 05/07

- Dépassement du nombre de bactéries coliformes à Lucey (écart Renard Moulin) le 02/08 (250 UFC/100ml Bactéries coliformes
- 175 UFC/100ml Escherichia Coli 57 UFC/100ml Entérocoques)
- Dépassement du paramètre COT à Fontenoy/M le 23/09/2024 (2,8 mg/l au lieu de 2)
- 2 dépassements du paramètre chlorates à Bouvron les 24/9 et 18/10 (379 puis 292 μg/l au lieu de 250)
- Défaut du paramètre équilibre calco-carbonique à Ecrouves le 27/11

4.2 La gestion de la ressource en eau

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Définition : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la régie Eau doit mettre en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Si tous les arrêtés préfectoraux étaient mis en œuvre, l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établirait à 80 %. Pour atteindre la valeur maximale fixée à 100 %, après la mise en œuvre de tous les arrêtés préfectoraux, la régie devra mettre en place une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection et entreprendre une campagne de régularisation foncière des sites eau potable. Dés finalisation de ces deux démarches et après contrôle de leur bonne mise en application par les services de l'Agence Régionale de Santé, alors la valeur maximale de l'indice pourra être atteinte.

Aucune action n'ayant été entreprise depuis la prise de compétence en 2020, un certain nombre de dossiers demeurent encore au stade de l'avis de l'hydrogéologue comme le présente le tableau suivant.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2020	2021	2022	2023	2024
AINGERAY - Nouveau Forage	80%	80%	80%	80%	80%
AINGERAY - Captage de secours	80%	80%	80%	80%	80%
AVRAINVILLE - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
BOUVRON - Puits	50%	50%	50%	50%	50%
ECROUVES - Source de l'église	80%	80%	80%	80%	80%
FONTENOY - Puits	80%	80%	80%	80%	80%
FOUG -Captage source	80%	80%	80%	80%	80%
FOUG - Puits n°1	80%	80%	80%	80%	80%
FOUG - Puits n°2	80%	80%	80%	80%	80%
FRANCHEVILLE - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
FRANCHEVILLE - Forage de secours	80%	80%	80%	80%	80%
GONDREVILLE - Puits	80%	80%	80%	80%	80%
JAILLON - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
LAGNEY - Captage n°1 (gros hêtre)	80%	80%	80%	80%	80%
LAGNEY - Captage n°2					
(Domfontaine)	80%	80%	80%	80%	80%
LANEUVEVILLE - Source du					
Prensieux	80%	80%	80%	80%	80%
LAY ST REMY - Captage	80%	80%	80%	80%	80%
LUCEY - Captage Fayemont	80%	80%	80%	80%	80%
MANONCOURT - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
MARON - Puits Ranney	40%	40%	40%	40%	40%
MENIL LA TOUR - Forage n°1	80%	80%	80%	80%	80%
MENIL LA TOUR - Forage n°2	20%	20%	20%	20%	20%
ROYAUMEIX - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
TOUL - Prise d'eau Valcourt	80%	80%	80%	80%	80%
TOUL - Puits Champagne	80%	80%	80%	80%	80%
TOUL - Puits Ranney 2	80%	80%	80%	80%	80%
TRONDES - Captage	80%	80%	80%	80%	80%
VILLEY LE SEC - Puits n°1	40%	40%	40%	40%	40%
VILLEY LE SEC - Puits n°2	40%	40%	40%	40%	40%



<u>Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la</u> ressource en eau

73 % de moyenne arithmétique en 2024 pour l'ensemble des installations

Le bilan énergétique du patrimoine

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

En nous intéressant aux consommations électriques globales sur le périmètre de compétence, on observe une diminution de la consommation générale de 5 % entre 2023 et 2024, soit un total de 2008 MWh comptabilisés pour le fonctionnement des équipements électriques de nos installations.

Cette diminution est en lien notamment avec la baisse des volumes mis en distribution et l'optimisation associée au renouvellement des équipements.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (N/N-1)
AINGERAY - RS Cité Solvay	2900	3450	2897	-3658	1283	-8%
AINGERAY - UTEP	111385	101428	108131	81135	72670	-10%
MARON - Puits Ranney	298818	0	441943	231012	218945	-5%
BOIS DE HAYE - Bâche Poste	18750	15424	18026	14525	14508	0%
BOIS-DE-HAYE - ONF	19167	11749	20764	14651	26827	83%
BOIS-DE-HAYE - Vanne Rte Nancy				14	92	557%
ANDILLY	0	0	0	1	1	0%
AVRAINVILLE	7532	7532	6101	5559	4601	-17%
BOUVRON	9787	12400	15471	11930	13029	9%
BRULEY - Réservoir	2674	2163	2681	2622	2217	-15%
CHAUDENEY - Nouveau surpresseur	0	41743	34853	43309	41698	-4%
DOMMARTIN - Surpresseur	39586	12930	0	0	0	/
ECROUVES - RS Jeanne d'Arc	13320	16929	15530	16125	23691	47%
ECROUVES - Eglise	171	125	150	144	144	0%
FONTENOY	17629	14231	15988	12777	14563	14%
FOUG -Station de pompage	147479	95417	63426	77498	60975	-21%
FOUG - Sécu TRONDES	0	0	664	176	643	265%
FRANCHEVILLE	11970	9387	9691	10387	8110	-22%
GONDREVILLE - Rue du bac	121701	162330	138816	115478	94976	-18%
GONDREVILLE - Bois du Juré	21947	46313	31254	50389	27822	-45%
JAILLON - Réservoir	0	0	817	502	458	-9%
JAILLON - Station de pompage	29234	29234	50670	56073	56230	0%
LAGNEY	7677	8632	7460	8631	8713	1%
LANEUVEVILLE	3155	2197	3060	2919	5543	90%
LAY ST REMY	6709	5831	5179	2070	2275	10%
LUCEY	2827	2870	1998	3018	3739	24%
MANONCOURT	6251	5039	4861	4335	4706	9%
MENIL LA TOUR	32241	24438	31979	23167	20827	-10%
PAGNEY - Réservoir	2580	3207	3287	3017	3323	10%
ROYAUMEIX	17603	13303	13541	14543	13139	-10%
SANZEY	0	0	0	0	0	1

TOUL - St-Mansuy	440263	456705	455927	421243	407448	-3%
TOUL - Thiaucourt	79016	82451	83225	83292	85983	3%
TOUL - Valcourt	167861	208124	165060	186223	179675	-4%
TOUL - Croisette	370686	409439	386237	345820	355698	3%
TOUL - Ranney 2	78153	82238	84296	77246	84037	9%
TOUL - Champagne	54549	74243	78719	91371	68449	-25%
TOUL - St-Michel	11154	12813	15567	14827	10333	-30%
TOUL - Clos des grèves	4011	5554	7435	10574	6319	-40%
TREMBLECOURT	0	0	0	0	0	/
TRONDES	5545	5581	5268	6333	4811	-24%
VILLEY LE SEC - Exhaure	32514	26841	31705	29729	27805	-6%
VILLEY LE SEC - Réservoir	0	0	3616	8515	7113	-16%
VILLEY ST ETIENNE	27941	30428	27907	27358	24376	-11%
TOTAL	2225 MWh	2042 MWh	2394 MWh	2104 MWh	2008 MWh	-5%

Evolution des consommations électriques imputées aux délégataires/prestataires et à la régie :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (N/N-1)
DSP et PS	1 939 603	1 823 728	2 176 012	1 540 059	1 465 670	-5%
Régie	285 183	218 991	218 188	564 821	542 125	-4%

L'augmentation du périmètre de gestion totale de la régie en 2023 explique l'évolution du poste énergétique entre 2023 et 2022. En 2024, les consommations ont encore diminué, de l'ordre de 5 %.

Les consommations à la charge des délégataires et prestataires ont quant à elles diminuées de 4 % par rapport à l'année dernière.

4.3 Les performances du réseau de distribution

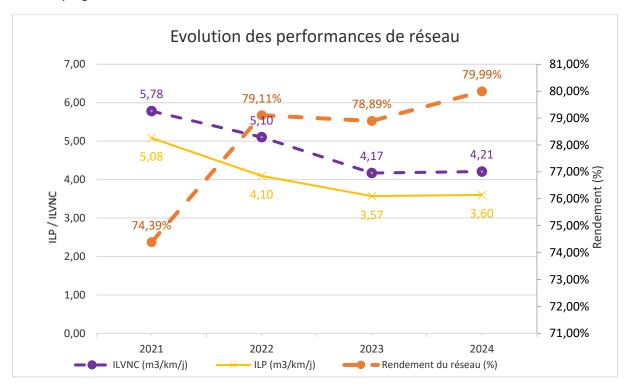
La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux

- abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Les performances du réseau pour 2024 sont en légère amélioration par rapport à 2023 : le rendement actuel du réseau est de 79,99%, pour un indice linéaire des perte (ILP) de 3,60 m³/j/km. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à 4,21 m³/j/km. Ces performances, bien qu'encore perfectibles compte tenu des caractéristiques du réseau de la régie (réseau de type semi-urbain), se rapprochent des valeurs de référence du bon état.



Indicateur P104.3 - Rendement du réseau de distribution 79,99 % en moyenne

Indicateur P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés 4,21 m³/km/j en moyenne

Indicateur P106.3 – Indice linéaire des pertes 3,60 m³/km/j en moyenne

	Prélevés 365j	Production 365j Importation (V1)	Importation 365j (V2)	Exportation 365j Mis en (V3)	rtion (V4)	Pertes (V5)	Volume consommé autorisé 365 j (V6)	Consommations comptabilisées 365 j (V7)	Conso sans comptage estimée (V8)	Volume de service (V9)	Rendement 2024 (V6+V3)/(V1+V2)	Rendement 2023_V2	Rendement 2022_V2	Rendement 2021_V2	Rendement 2020
AINGERAY	106268	106 268	0	79 325	26 944	2 540	24 404	22 872	32	1 500	97,61%	95,31%	70CE VL	700C VZ	ZE 0.40%
BOIS-DE-HAYE	131002	131 002	81 279	4 793	207 488	40 947	166 541	162 031	559	3 951	80,71%	66,55%	14,36.70	14,50%	02,0470
ANDILLY			11 163	0	11 163	296	10 867	10 845	5	17	97,35%	97,35%	100,54%	99,48%	95,33%
AVRAINVILLE	9381	9 381	0	0	9 381	363	9 018	8 977	21	20	96,13%	30,86 %	84,60%	97,32%	94,56%
BOUVRON	21914	21 914	0	0	21 914	10 809	11 105	11 087	3	15	50,68%	60,61 %	72,69%	105,57%	88,95%
BRULEY			34 867	5 203	29 664	1 698	27 966	26 416	250	1 300	95,13%	76,54%	77,15%	64,88%	80,40%
CHAUDENEY / MOSELLE			41 235	0	41 235	1 914	39 321	36 361	410	2 550	95,36%	86,92%	87,46%	84,48%	81,08%
DOMMARTIN les TOUL			153 705	39 979	113 725	18 807	94 918	93 118	750	1 050	87,76%	93,81%	94,06%	83,23%	94,81%
ECROUVES	95904	95 904	219 340	26 227	289 017	62 259	226 758	219 998	610	6 150	80,25%	80,12%	86,89%	73,95%	82,42%
FONTENOY / MOSELLE	10108	10 108	4 163	0	14 271	786	13 485	12 465	470	550	94,49%	95,60%	91,96%	96,85%	99,15%
FOUG	179205	179 205	0	10 227	168 978	49 362	119 616	118 771	155	690	72,46%	%06'69	77,95%	52,22%	54,45%
FRANCHEVILLE	10203	10 203	0	0	10 203	24	10 179	10 135	19	25	99,77%	72,06%	94,37%	89,44%	74,21%
GONDREVILLE	178551	178 551	4 728	1 928	181 351	14 561	166 790	159 860	2 850	4 080	92,06%	88,95%	73,88%	64,67%	76,07%
JAILLON	88683	88 683	0	71 741	16 942	306	16 636	15 976	40	620	99,65%	103,16%	103,37%	94,68%	91,83%
LAGNEY (+ renard moulin)	34627	34 627	700	0	35 327	6 286	29 041	28 387	32	622	82,21%	70,59%	72,90%	121,85%	88,78%
LANEUVEVILLE /d FOUG	6016	6 016	0	0	6 016	-58	6 074	6 058	3	13	100,96%	100,97%	101,70%	85,15%	78,24%
LAY ST REMY	5452	5 452	9 425	0	14 877	-347	15 224	15 176	8	40	102,34%	102,34%	79,34%	76,77%	94,58%
LUCEY	28712	28 712	5 275	9 117	24 870	330	24 540	23 868	32	640	99,03%	83,82%	106,59%	81,80%	81,47%
MANONCOURT EN WOEVRE	10791	10 791	0	0	10 791	1 861	8 930	8 288	27	615	82,75%	82,34%	78,29%	76,02%	75,78%
MENIL LA TOUR	46364	46 364	0	23 549	22 815	2 807	20 008	19 375	21	612	93,95%	93,95%	107,96%	100,27%	96,54%
PAGNEY /d BARINE			26 227	0	26 227	4 320	21 907	21 297	160	450	83,53%	82,87%	64,47%	80,20%	86,48%
ROYAUMEIX	13849	13 849	3 501		17 350	286	17 064	13 945	21	3 098	98,35%	98,35%	73,91%	84,46%	70,04%
SANZEY			8 195	0	8 195	-18	8 213	8 205	8	0	100,22%	93,26%	93,63%	100,78%	82,59%
TOUL	1641614	1 555 867	0	410 133	1 145 734	275 648	870 086	822 656	23 110	24 320	82,28%	84,86%	83,68%	83,38%	85,31%
TREMBLECOURT			25 541	8 210	17 330	817	16 513	16 482	11	20	96,80%	36,80 %	90,93%	93,75%	83,69%
TRONDES	20376	20 376	831	0	21 206	1 969	19 237	19 174	13	50	90,71%	98,70%	88,64%	83,46%	82,53%
VILLEY LE SEC	24894	24 894	0	0	24 894	4 771	20 123	18 638	995	490	80,83%	36,00%	74,82%	72,63%	84,24%
VILLEY ST ETIENNE	0	0	71 776	0	71 776	21 519	50 257	46 657	0	3 600	70,02%	68,14%	%65'99	76,40%	75,28%
Total (import/export exterieurs)	2 663 914	2 578 167	25 541	17 857	2 585 851	521 030	2 064 821	1 977 118	30 615	57 088	79,99%	78,89%	79,11%	74,39%	75,87%

Rendement des réseaux (Hormis les pourcentages, toutes les valeurs correspondent à des m3)

L'évolution de l'appréciation du réseau est présentée dans le tableau suivant. Il est calculé à partir de l'ILC pour l'indication du type de réseau (rural, intermédiaire ou urbain) et de l'ILP suivant ce principe:

Туре	rural	intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 ≤ ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP ≤ 2.5	3 ≤ ILP ≤ 5	7 ≤ ILP ≤ 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	10 < ILP

		Indice	Linéaire des	Indice		
	Linéaires de			Linéaire des		PM:
	réseau de	Conso	Comptés	Pertes	Etat du réseau	Etat du
	distribution	(m3/j/km)	(m3/j/km)	(m3/j/km)	(2024)	réseau (2023)
BOIS-DE-HAYE	49,754	9,17	2,50		Acceptable	Médiocre
AINGERAY	10,667	6,27	1,05	0,65		Bon
ANDILLY	2,816	_	0,31	0,29		Bon
AVRAINVILLE	2,465	10,02	0,45	0,40		Bon
BOUVRON	2,873	10,59			Mauvais	Mauvais
BRULEY	8,840	8,67	1,01	0,53	Bon	Acceptable
CHAUDENEY / M.	10,319	10,44	1,29	0,51	Bon	Bon
DOMMARTIN L. T.	21,142	12,30	2,67	2,44	Bon	Bon
ECROUVES	28,051	22,15	6,74	6,08	Médiocre	Médiocre
FONTENOY / M.	2,969	12,44	1,67	0,73	Bon	Bon
FOUG	25,563	12,82	5,38	5,29	Médiocre	Médiocre
FRANCHEVILLE	2,707	10,30	0,07	0,02	Bon	Acceptable
GONDREVILLE	27,833	16,42	2,12	1,43	Bon	Bon
JAILLON	7,895	5,77	0,34	0,11	Bon	Bon
LAGNEY	7,499	10,61	2,54	2,30	Bon	Acceptable
LANEUVEVILLE d/ F.	2,047	8,13	-0,06	-0,08	Bon	Bon
LAY-ST-REMY	5,041	8,27	-0,16	-0,19	Bon	Bon
LUCEY	8,445	7,96	0,33	0,11	Bon	Acceptable
MANONCOURT-en-W	5,357	4,57	1,28	0,95	Bon	Bon
MENIL-LA-TOUR	8,865	6,18	1,06	0,87	Bon	Bon
PAGNEY-d/-BARINE	5,305	11,31	2,55	2,23	Bon	Bon
ROYAUMEIX	2,945	15,87	3,17	0,27	Bon	Bon
SANZEY	5,503	4,09	-0,01	-0,01	Bon	Bon
TOUL	108,739	21,92	8,14	6,95	Médiocre	Acceptable
TREMBLECOURT	4,784	9,46	0,49	0,47	Bon	Bon
TRONDES	8,142	6,47	0,68	0,66	Bon	Bon
VILLEY-LE-SEC	8,387	6,57	2,04	1,56	Acceptable	Acceptable
VILLEY-ST-ETIENNE	11,406	12,07	6,03	5,17	Médiocre	Médiocre
TOTAL	396,36	14,27	4,21	3,60	Acceptable	Acceptable

Le déploiement d'un réseau d'eau intelligent et connecté

Dans le but d'une optimisation des performances du réseau de distribution, la régie a mis en place, dès la prise de compétence, une supervision de ses installations performante couplée à des outils de mesure fiables.

La supervision de la régie Eau de la CC2T permet de surveiller en temps réel les installations de production et de distribution d'eau. Les outils de mesure (sondes, capteurs, actionneurs, débitmètres, compteurs...) communiquent leurs données au système qui permet de piloter à distance, sans intervention humaine sur le terrain, les équipements.

Sur chaque équipement, de multiples paramètres sont contrôlés et définis en alarmes prioritaires ou non prioritaires en cas de défaut.

Aujourd'hui, après son déploiement sur le territoire, la supervision est devenue le pivot de la stratégie d'optimisation du service de l'eau. Le suivi et le diagnostic en temps réel, rendant possible une intervention rapide, permettent de réduire significativement les pertes en eau tout en optimisant les consommations énergétiques.

Les techniciens peuvent consulter et analyser quotidiennement les données collectées par la supervision et particulièrement s'assurer de la fiabilité de celles-ci.

En cas de panne, quelle que soit sa nature, une alarme est générée et un SMS est envoyé sur le téléphone portable de l'agent d'astreinte et du responsable d'exploitation.

L'accès distant à la supervision est un gain important particulièrement pour le personnel d'astreinte qui traite les informations des alarmes et n'intervient sur site qu'en cas de nécessité.

Indice de sectorisation des réseaux

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation s'élève à 60 % en 2024 traduisant une sectorisation déployée et fonctionnelle.

0 %	Pas de sectorisation								
10 %	Délibération existante d'un programme								
	d'actions qui intègre une sectorisation								
30 %	Sectorisation en cours								
40 %	Sectorisation existante								
60 %	Sectorisation existante fonctionnelle								
100 %	Suivi annuel des données								

La sectorisation, dont la mise en place a été engagée par les délégataires de service public et enrichie par la régie depuis la prise de compétence, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau et donc pour une meilleure performance du réseau de distribution.

Le principe de sectorisation du réseau consiste à diviser le réseau d'eau potable en plusieurs secteurs et de mesurer en permanence les volumes qui y passent. Ces compteurs sont télérelevés.

La recherche des fuites d'eau

La CC2T, ses prestataires et les délégataires de service ont mis en œuvre la surveillance du réseau pour repérer plus rapidement les fuites, notamment celles qui ne sont pas visibles ou qui ne se traduisent pas forcément par une importante baisse de pression, voire une interruption de service.

Plusieurs outils sont disponibles pour établir des bilans précis et traquer les fuites : comptage, sectorisation, écoute acoustique sur les réseaux.

L'exploitation quotidienne des volumes (journaliers, nocturnes...) est devenue une clé incontournable pour réduire les pertes d'eau et améliorer le rendement des réseaux : en effet, l'apparition d'une fuite est plus facilement repérable et permet d'orienter les équipes vers le secteur en cause.

Les agents de la collectivité, son prestataire et les délégataires vérifient quotidiennement les volumes de chaque compteur de secteur et engagent ensuite des recherches s'ils s'aperçoivent d'anomalies.

Toute cette instrumentalisation du réseau ouvre de nouvelles perspectives aux exploitants pour optimiser la gestion des réseaux d'eau.

4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Définition : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

	résea	: Plan des aux (15 ints)	réseaux (sont comp	: Inventaire 30 points qu tabilisés qu des points a	ui ne e si la	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont									
		,		pour la part							été obtenus				
	Existence d'un plan des réseaux	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Total Parties A et B	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	Localisation des autres interventions	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	TOTAL (2023)	
Note patrimoniale maximale	10	5	15	15	45	10	10	10	10	10	10	10	5	120	
AINGERAY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	0	101	
ANDILLY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88	
AVRAINVILLE	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88	
BOIS DE HAYE	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	0	101	
BOUVRON	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88	
BRULEY	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103	
CHAUDENEY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106	
DOMMARTIN	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103	
ECROUVES	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106	
FONTENOY	10	5	13	15	43	10	10	3	10	10	10	3	5	104	
FOUG	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98	
FRANCHEVILLE	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98	
GONDREVILLE	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103	
JAILLON	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98	
LAGNEY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88	
LANEUVEVILLE	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93	
LAY ST REMY	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98	
LUCEY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106	
MANONCOURT	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88	
MENIL LA TOUR	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93	
PAGNEY	10	5	10	15	40	10	10	2	10	10	10	3	5	100	
ROYAUMEIX	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93	
SANZEY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88	
TOUL	10	5	13	15	43	10	10	10	10	10	10	3	5	111	
TREMBLECOURT	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98	
TRONDES	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98	
VILLEY LE SEC	10	5	13	15	43	10	10	0	10	10	10	3	5	101	
VILLEY ST ETIENNE	10	5	13	15	43	10	10	0	10	10	10	3	5	101	
Moyenne arithmétique	10,0	5,0	11,3	15,0	41,3	10,0	7,3	4,3	10,0	10,0	10,0	3,0	2,0	98	



<u>Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion</u> <u>patrimoniale des réseaux d'eau potable</u>

98 points sur le territoire de la régie

Une augmentation du nombre de points nécessitera dans les années à venir d'enrichir au mieux le SIG afin qu'y figurent notamment le positionnement précis des branchements des abonnés. L'inventaire patrimonial devra également être entrepris, bien qu'il figure en partie dans le document PGSSE en cours d'élaboration. La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des conduites et la mise en œuvre d'une modélisation des réseaux qui n'en disposent encore pas tous viendront parfaire la note attribuée.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Définition : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

En 2024, 2,09 km de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine et dans le cadre de la création de nouvelles conduites, soit un taux de renouvellement de 1,16 %.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,64% (source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

0,9 % sur le territoire de la régie

4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

Les renouvellements entrepris par le prestataire de service et les délégataires

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2024 dans le cadre d'un Programme Contractuel (DSP) et d'un Compte de renouvellement (Prestation de service). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°1.

Les travaux neufs de la régie

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de prestation de service et des délégations, la régie Eau de la CC2T poursuit son programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable, notamment en accompagnement des travaux des communes et du département, et également dans l'objectif de poursuivre la sécurisation des réseaux d'eau potable engagée depuis 2020.

Les travaux neufs réalisés par la régie dans le cadre de l'exercice 2023 sont présentés dans le tableau suivant:

Commune	Rue	Description
	RESEAUX ET	BRANCHEMENTS
Toul	Avancée Porte de Metz	Renouvellement de 310ml de fonte
	Avenue Victor Hugo –	130 ml fonte Ø100mm, 45 ml fonte Ø125mm, 70
	secteur Gare	ml fonte Ø150mm et 180 ml fonte 300mm
		Renouvellement de 13 brchts
Aingeray	Rue de Liverdun	260 ml fonte Ø60mm, 40 ml fonte Ø100mm et
		740 ml fonte Ø150mm
		Renouvellement de 65 brchts + 3 créés
Toul-Bruley	RD 908	155 ml fonte Ø60mm et 1500 ml fonte Ø150mm
		Renouvellement de 5 branchements dont 1 PE 40
Chaudeney	Lotissement des	100 ml fonte Ø80mm ,80 ml fonte Ø100mm et
	Brascottes (pas	70 ml fonte Ø125mm – 6 btrchts + brchts du
	rétrocédés)	lotissement : 11
ZA Parc de Haye		

La régie va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'un programme pluriannuel d'investissement pour l'année 2024, principalement en accompagnent des travaux communaux et du Département 54 (programme de renouvellement de voiries).

5 Les indicateurs de performance financiers

5.1 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Définition : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2025.

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Cette réforme structurante a été adoptée dans la loi de finances de l'année 2024. Elle est effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des Agences de l'Eau (2025 - 2030). Plusieurs textes d'application ont été publiés en 2024 pour préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit « Grenelle », encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement portant sur la performance des services.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration) et l'efficacité du système d'assainissement.

Les services, en tant qu'autorité organisatrice peuvent, dès l'année 2025 et après délibération en 2024, reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur. Pour l'année 2025, cette contrevaleur correspond au taux fixé par l'agence de l'eau multiplié par le coefficient de modulation par défaut de l'année 2025 (0,2 pour l'eau, 0,3 pour l'assainissement).

Les modulations sur performance indiquées plus haut deviendront pleinement effectives en 2026, sur la base des performances constatées au terme de l'année 2024.

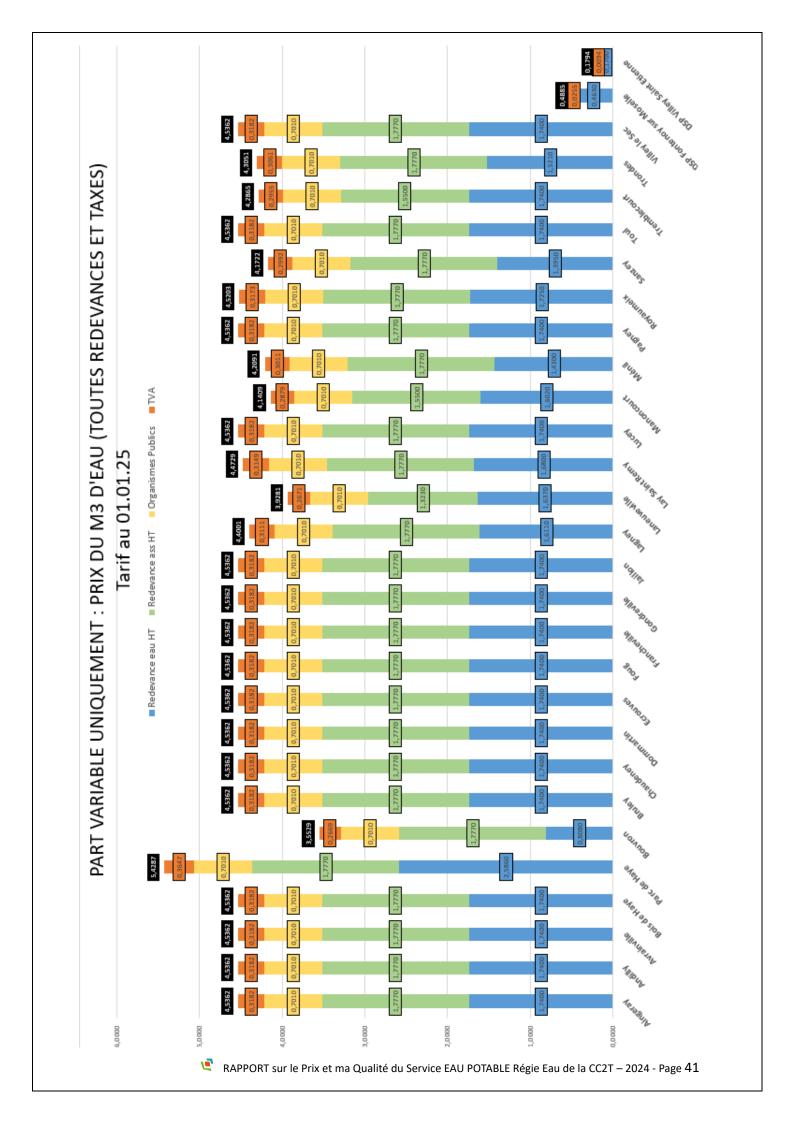
Le décret 2024-787 du 9 juillet 2024 (JO du 10 juillet 2024) portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau précise les dispositions essentielles de la réforme. Ce décret est complété par quatre arrêtés, à savoir :

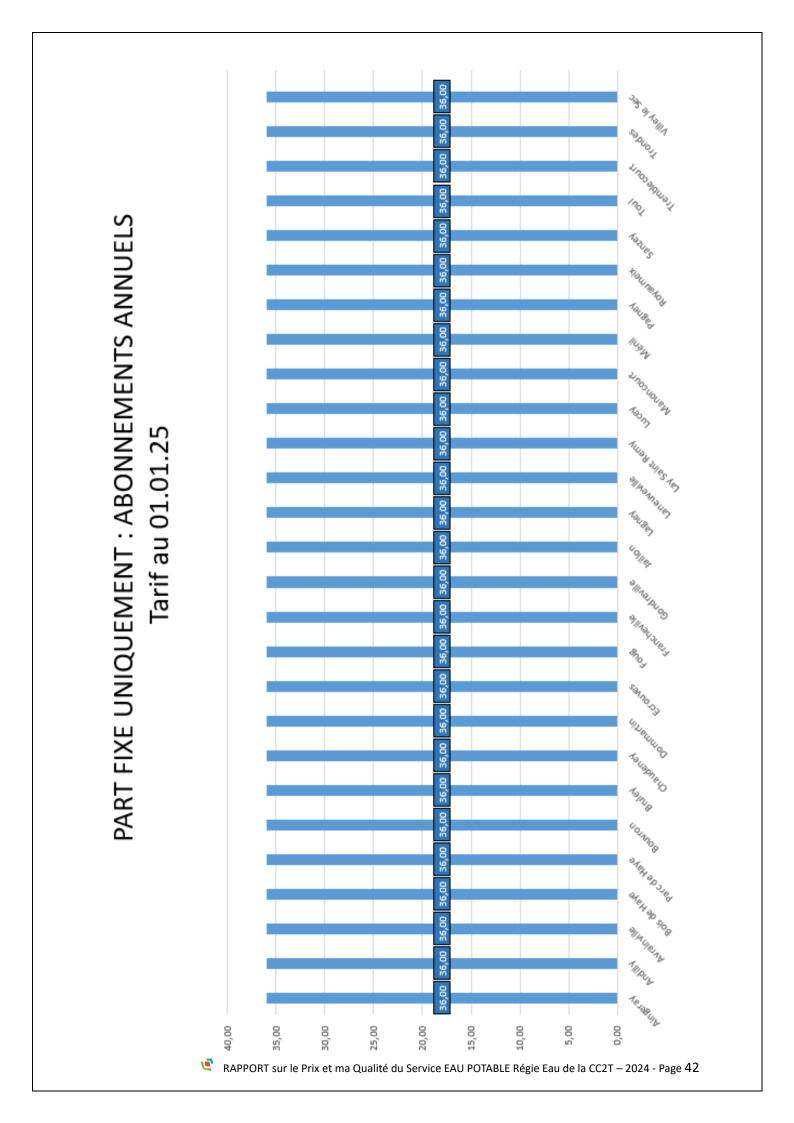
- l'arrêté du 5 juillet 2024 (JO du 10 juillet 2024) modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ;
- l'arrêté du 5 juillet 2024 (JO du 9 juillet 2024) relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif;
- l'arrêté du 5 juillet (JO du 7 juillet 2024) relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;
- l'arrêté du 2 octobre 2024 (JO du 30 octobre 2024) modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.

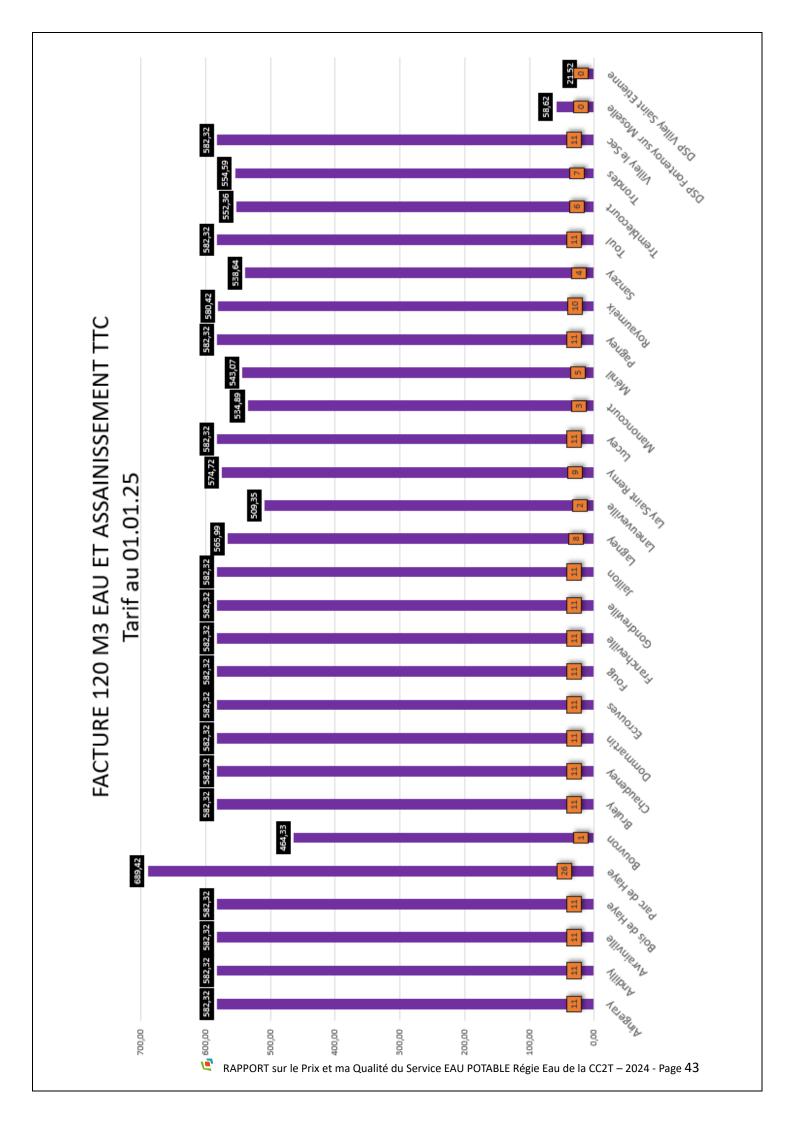
Enfin, cette réforme structurante des redevances s'accompagne d'une refonte des indicateurs de performance du Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) qui était supposée aboutir durant l'année 2024.

Tarifs au 01/01/ 2025

				EAU POTABLE					ASSAIN	ASSAINISSEMENT					EAU - ASSA	EAU - ASSAINISSEMENT		
Communes	Abonnement HT (Il'an)	Redevance HT (I/m3)	Prélèvement en ressources HT (I/m3) ▼	Consommation eau potable HT (I/m3)	Redevance performance réseau eau HT (I/m3)	Total part variable HT (l/m3) ▼	Total part variable TTC (I/m3)	Redevance p HT(l/m3) ré	Redevance To performance To réseau asst HT (I/m3)	Total part variable Total part variable HT (I/m3) TTC (I/m3)		ETABLISSEMENTS PUBLICS (HT)	Total part variable HT (I/m3) ▼	TVA (Ilm3)	Total part variable TTC (I/m3)	Total facture TTC 120m3 (Ifan)	Prix au m3 facture 120 m3 (I/m3)	Classement
Aingeray	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	=
Andilly	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	F
Avrainville	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	#
Bois de Haye	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	T T
Parc de Haye	36,00	2,5860	0,107	0,3900	0990'0	3,1490	3,3222	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	5,0640	0,3647	5,4287	689,42	5,75	28
Bouvron	36,00	0808'0	0,107	0,3900	0990'0	1,3710	1,4464	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	3,2860	0,2669	3,5529	464,33	3,87	-
Bruley	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	11
Chaudeney	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	H
Dommartin	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	11
Ecrouves	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	H
Foug	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	H
Francheville	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	#
Gondreville	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	H
Jaillon	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	11
Lagney	36,00	1,6110	0,107	0,3900	0990'0	2,1740	2,2936	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,0890	0,3111	4,4001	565,99	4,72	8
Laneuveville	36,00	1,6370	0,107	0,3900	0990'0	2,2000	2,3210	1,3230	0,138	1,461	1,6071	0,7010	3,6610	0,2671	3,9281	509,35	4,24	2
Lay Saint Remy	36,00	1,6800	0,107	0,3900	0990'0	2,2430	2,3664	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,1580	0,3149	4,4729	574,72	4,79	6
Lucey	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	#
Manoncourt	36,00	1,6020	0,107	0,3900	0990'0	2,1650	2,2841	1,5500	0,138	1,688	1,8568	0,7010	3,8530	0,2879	4,1409	534,89	4,46	3
Ménil	36,00	1,4300	0,107	0,3900	0990'0	1,9930	2,1026	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	3,9080	0,3011	4,2091	543,07	4,53	5
Pagney	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	#
Royaumeix	36,00	1,7250	0,107	0,3900	0990'0	2,2880	2,4138	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2030	0,3173	4,5203	580,42	4,84	10
Sanzey	36,00	1,3950	0,107	0,3900	0990'0	1,9580	2,0657	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	3,8730	0,2992	4,1722	538,64	4,49	4
Toul	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	11
Tremblecourt	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,5500	0,138	1,688	1,8568	0,7010	3,9910	0,2955	4,2865	552,36	4,60	9
Trondes	36,00	1,5210	0,107	0,3900	0990'0	2,0840	2,1986	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	3,9990	0,3061	4,3051	554,59	4,62	7
Villey le Sec	36,00	1,7400	0,107	0,3900	0990'0	2,3030	2,4297	1,7770	0,138	1,915	2,1065	0,7010	4,2180	0,3182	4,5362	582,32	4,85	F
DSP Fontenoy sur Moselle		0,4630				0,4630	0,4885						0,4630	0,0255	0,4885	58,62	0,49	
DSP Villey Saint Etienne		0,1700				0,1700	0,1794						0,1700	0,0094	0,1794	21,52	0,18	







Au 1er janvier 2025, le prix moyen du service de l'eau potable (sans la part assainissement) sur le territoire de la régie Eau s'élève à 2,69 € TTC/m³ toutes taxes et part fixe comprises (sur la base d'une facture de 120 m³). Ce tarif, basé en partie sur l'inflation et impacté par les nouvelles redevances, présente une augmentation de 9,35 % par rapport à 2024 (2,46 € TTC/ m³).

Pour information, il était de 2,32 € HT/m³ au niveau national en 2024.



<u>Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au premier</u> janvier de l'année N+1

Le prix moyen (arithmétique) du service de l'eau est de 2,69 € TTC/m³ au 1er janvier 2025 sur le territoire de la régie

Au 1er janvier 2025, la facture moyenne arithmétique sur la base de 120 m3 pour l'eau potable s'élève à **322.96 € TTC**.

5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau suivant récapitule l'état du compte financier unique (CFU) 2024 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la CC2T.

	en €	Dépenses	Recettes	Solde
REALISATIONS DE	Investissement	1 739 212	1 984 850	245 638
L'EXERCICE (mandats et titres)	Fonctionnement	5 248 750	5 458 575	209 825
,	TOTAL	6 987 963	7 443 424	455 463
REPORTS DE L'EXERCICE	Investissement	966 165	0,00	-966 165
N-1 (résultat antérieur)	Fonctionnement	0,00	1 772 339	1 772 339
	TOTAL	966 165	1 772 339	806 174
TOTAL REALISATIONS ET	Investissement	2 705 377	1 984 850	-720 527
REPORTS	Fonctionnement	5 248 750	7 230 914	1 982 164
	TOTAL GLOBAL	7 954 128	9 215 764	1 261 636
RESTES A REALISER	Investissement	117 642	0,00	-117 642
REPORTES EN N+1	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	117 642	0,00	-117 642
	Investissement	2 823 019	1 984 850	-838 169
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	5 248 750	7 230 914	1 982 164
	TOTAL CUMULE	8 071 769	9 215 764	1 143 995

5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Définition : Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de	1867,84€	2233,79€	2366,91€	2510,75€	322,83 €
solidarité					



Indicateur P109 - Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

Il est de 322,83 € en 2024 pour la régie Eau

5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 1 janvier 2025, le service d'eau potable de la Régie Eau était endetté à hauteur de 5,05 millions d'euros, soit 111,50 € par abonné et une durée de désendettement de 5,8 ans. Sur l'exercice 2024, le montant des annuités de la dette s'est élevé à environ 487 k€.



<u>Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette</u>

Elle est de 5,8 ans en 2024 pour la régie Eau

5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Définition: Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous:



Indicateur P154.0 – Taux d'impayés

Il est de 2,37 % en 2024 pour la régie Eau

6 Le service rendu aux usagers

6.1 Les services abonnés (Régie) et clients (DSP)

Le service client de SAUR

Service Eau de Fontenoy-sur-Moselle

Service Eau de Villey-le-Sec

- Accueil: SAUR Route des Sables à Dombasle-sur-Meurthe - Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Accueil téléphonique : 03.55.66.45.00 du lundi au vendredi de 8h à 18h

Le service client de VEOLIA

Service Eau de Villey-Saint-Etienne

- **Accueil :** VEOLIA EAU Boulevard de Finlande à POMPEY – Lundi, mardi et vendredi de 14h à 16h
- Accueil téléphonique: 09.69.32.35.54 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Le service abonnés de la régie Eau

Tous les autres services d'eau

- Accueil: CC2T Rue Mémorial du Génie à Ecrouves – Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Accueil téléphonique: 09.74.19.55.55 du lundi au vendredi de 8h à 17h

6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2020	2021	2022	2023	2024
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet (proposition : 7 j)	Sans objet (proposition : 7 j)
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



Indicateurs D151.0 et P152.1 – Délai d'ouverture des branchements

Le Délai pour l'ouverture des branchements reste à définir dans le règlement de la régie. Sur la base d'une proposition à 7 jours, le délai de réalisation serait respecté à 100 %.

6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'interruptions de service	Non défini	Non défini	Non défini	18	21
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	Non défini	Non défini	Non défini	0	0



Indicateur P151. 1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Aucune interruption non programmée pour 1000 abonnés en moyenne sur le périmètre de la régie

6.4 Taux de réclamations

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

Il est à noter toutefois que l'interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement », et d'autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d'appel.

Dans le cas de la régie, ce taux est calculé sur la base des réclamations écrites (courriers + mails) et des demandes de dégrèvement.

En 2023, le taux de réclamations s'élève ainsi à **7,4 réclamations pour 1000 abonnés** contre 9,3/1000 en 2022.



Indicateur P155.1 – Taux de réclamations

7,4 réclamations pour 1000 abonnés du service de l'eau

7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur Régie Eau 2023		
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	38 944 hab.		
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	99,55 %		
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	98,64 %		
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72 %		
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	77,44 %		
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés - ILVNC (m3 /j/km)	4,83		
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau - ILP (m3 /j/km)	4,20		
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	98 pts		
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,9 %		
		INDICATEURS FINANCIERS			
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2022 (€ TTC/m3)	2,46 €/m3		
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	4 338,94		
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	4,9 années		
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,43 %		
INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS					
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	A définir (proposition 7j)		
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100 %		
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	0 u/1000 abonnés		
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	7,4 u/1000 abonnés		

8 L'essentiel des travaux de l'année

Aingeray

Mise en service de la conduite principale et des branchements particuliers de la rue de Liverdun

Modification de la désinfection au chlore gazeux par une désinfection au chlore liquide

Bois-de-Haye

Poursuite de la réhabilitation de la station de production

Bouvron

Amélioration du fonctionnement du surpresseur au réservoir

Installation d'un stabilisateur de pression au réservoir

Bruley

Mise en service de la canalisation d'alimentation en eau potable depuis Toul -> Amélioration nette du rendement

Chaudeney/Moselle

Raccordement du lotissement des Brascottes

Réalisation d'un maillage des conduites à l'angle de la rue Jean Rosman et de la rue du Colombier

Dommartin-Les-Toul

Déconnexion du petit réservoir qui sert désormais de défense contre le risque incendie

Début des travaux de renouvellement de la canalisation de l'avenue du général Leclerc

Ecrouves

Optimisation de la production de la source de l'église

Fontenoy/Moselle

Inspection télévisée par un drone aquatique du captage d'eau potable

Foug

Réparation d'une vingtaine de fuites sur le réseau de canalisations et de branchements d'eau potable

Francheville

Inspection télévisée du forage

Remplacement de la pompe du forage de secours

Régénération du filtre d'alumine à la station

Gondreville

Mise en service de la sécurisation réciproque Bois-de-Haye/Gondreville

Fin des travaux de réhabilitation de la station de la rue du Bac

Fin des travaux de régénération des 20 puits de la station de production Vyredox

Remplacement des pompes des puits de la station vyredox

Lagney

Réfection du réservoir d'eau potable (modernisation de la chambre à vanne / étanchéité de la toiture / réfection de l'escalier / caillebotti+éléments de sécurité en inox et aluminium)

Début des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune par Lucey

Installation d'un débitmètre sur la canalisation de secours vers Ménil-la-Tour

Laneuveville / Foug

Renouvellement de la conduite d'eau potable de la rue de l'église en marge des travaux d'assainissement

Lucey

Modernisation du réservoir (Passage de la désinfection au chlore liquide / installation de matériel de métrologie)

Manoncourt-en-Woevre

Remplacement de 3 Té 3 vannes sur le réseau

Ménil la Tour

Renouvellement des colonnes d'aspiration/refoulement du surpresseur (Inox)

Installation d'un stabilisateur de pression au pied du réservoir à l'arrivée de la sécurisation réciproque Lagney/Ménil-la-Tour

Pagney / Barine

Détection des conduites au départ et à l'arrivée du réservoir + nettoyage du site dans la cadre de la vente du terrain voisin

Sanzey

Renouvellement du stabilisateur de pression à l'entrée de la commune

Toul

Nettoyage du canal d'aspiration du pompage de Valcourt + réfection du dégrilleur d'entrée du canal

Remplacement du ballon anti-bélier de la station de Valcourt

Nombreux travaux de maintenance à l'usine de la Croisette

Pose d'une ventouse 3 fonctions sur l'aspiration de la station de refoulement de St-Mansuy afin de limiter les casses (nombreuses fuites constatées auparavant)

Remplacement du chloromètre et de la vanne de distribution au réservoir du clos des grèves

Renouvellement des canalisations et branchements des rue Navarin et Firmin Gouvion

Réalisation d'une extension de réseau rue de la Liberté

Début des travaux de renouvellement de la canalisation située dans le passage souterrain de la gare SNCF

Divers travaux de réparation dans le cadre des travaux du réseau de chaleur

Création d'une chambre de réduction de pression avenue Victor Hugo

Renouvellement de 8 branchements plomb

Tremblecourt

Réalisation d'une inspection télévisée de l'ancien forage militaire en vue de son éventuelle réhabilitation

Villey le Sec

Remplacement de la vanne de vidange du réservoir sur tour

Villey St Etienne

Réparation de 3 fuites sur la canalisation d'adduction d'eau au réservoir depuis Jaillon

ANNEXES

Annexe 1: Listing des renouvellements réalisés par le prestataire de service et les délégataires

Annexe 2: Note d'information 2024 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Annexe 3 : La qualité de l'eau produite et distribuée dans les communes de la régie de l'eau de la CC2T

- Avrainville
- Laneuveville-derrière-Foug
- Lay-Saint-Rémy
- Trondes
- Manoncourt-en-Woëvre
- Ménil-la-Tour, Sanzey, Andilly, Royaumeix (r St-Léon)
- Gondreville
- Toul (réseau bas service), Chaudeney-sur-Moselle, Dommartin-
- Toul (réseau haut service), Ecrouves (justice), Pagney-derrière-Barine
- Bruley
- Ecrouves (village)
- Bouvron
- Fontenoy-sur-Moselle
- Tremblecourt
- Aingeray, Bois-de-Haye
- Villey-Saint-Etienne
- Jaillon
- Villey-le-Sec
- Lucey
- Foug
- Francheville

Annexe 1: Listing des renouvellements réalisés par le prestataire de service et les délégataires

Prestation de service attribuée à SAUR :

Synthèse des opérations de renouvellement de vannes en 2024

Commune	Date	Adresse
TOUL	11/07/24	Rue du Maréchal Lyautey - 1 vanne DN 100
DOMMARTIN LES TOUL	22/07/24	ZAC de la Jonchery rue de la Haie Plaisante - 2 vannes DN 150
TOUL	25/10/24	Vanne de vidange réservoir du Clos des Grèves - 1 vanne DN 250

Synthèse des opérations de renouvellement de purges en 2024

Commune	Date	Adresse
ECROUVES	16/05/24	Rue du Mémorial du Génie - 1 ventouse DN 60
TOUL	16/07/24	Station pompage St Mansuy (sur aspiration) - 1 ventouse 3 fonctions DN 60
DOMMARTIN LES TOUL	17/07/24	53 rue Aristide Briand - 1 purge

Autres opérations de renouvellement en 2024

Commune	Date	Adresse
CHAUDENEY SUR MOSELLE	26/03/24	Angle de la rue Jean Rosman et rue du Colombier - Maillage conduites

Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du BPU en 2024

Nature de l'intervention	Adresse	Commune	Date
Réparation d'une fuite sur canalisation sous voirie	5 rue de Roubie	FOUG	06/01/24
Réparation fuite sur conduite et sous enrobés	rue de la Croix de Mission	FOUG	11/01/24
Réparation fuite sur conduite en terrain naturel	Allée des Frênes	BOIS DE HAYE	19/01/24
Réparation fuite sur conduite et sous enrobés	39 Grande Rue	ANDILLY	24/01/24
Aide à la remise en eau équipes CC2T	39 Grande Rue	ANDILLY	24/01/24
Réparation fuite sur conduite et sous enrobés	2 bis route de Toul	BOIS DE HAYE	25/01/24
Réparation fuite sur branchement (fuite au ¼ tour) et sous enrobés	2 bis route de Toul	BOIS DE HAYE	25/01/24
Réparation fuite sur conduite et sous enrobés	27 Grand Rue	BOUVRON	26/01/24
Renouvellement d'un branchement DN 15 sous enrobés de 2 ml avec pose d'un regard	27 Grand Rue	BOUVRON	26/01/24

Nature de l'intervention	Adresse	Commune	Date
Réalisation de 2 raccordements sur conduite DN 150 + DN 110	Angle rue de la République / Rue Triboulottes	BRULEY	08/02/24
Réalisation branchement neuf - 3 branchements DN 40	Rue Guy Pernin	TOUL	15/02/24
Fourniture de compteur dn 40 mm vitesse	Résidence Clos de l'Arsenal	TOUL	16/02/24
Remplacement d'un regard	41 Rue Croix St Nicolas	GONDREVILLE	16/02/24
Reprise branchement	19 rue Gambetta	TOUL	05/03/24
Mise en place compteur pour Forrain	Place des Michonnettes	TOUL	03/04/24
Renouvellement d'un branchement DN 15 sous enrobés de 7 ml avec pose d'un regard	45 rue de Reneveaux	FOUG	15/04/24
Reprise partielle d'un branchement	Rue du Chemin Noir	BOUVRON	26/04/24
Reprise d'un branchement plomb	17 rue Raymond Poincaré	FOUG	27/05/24
Remplacement d'une ventouse	Route de Paris	FOUG	29/05/24
Réparation d'une fuite sur branchement	Angle rue de la République / Rue Saint Léon	ROYAUMEIX	31/05/24
Recherche de fuite	Commune de Foug	FOUG	12/06/24
Réalisation de 2 raccordements sur conduite réseau de chaleur DN 100 à DN 200	Angle Rue Elsa Triolet / Avenue du Maréchal Lyauthey	TOUL	19/06/24
Dépose/Repose colonnes puits	Station de Fontenoy sur Moselle	FONTENOY SUR MOSELLE	08/07/24
Réalisation de 2 raccordements sur conduite réseau de chaleur DN 100	Rue du Maréchal Lyauthey	TOUL	11/07/24
Reprise d'un branchement	28 avenue du Général de Gaulle	FOUG	12/07/24
Réalisation d'une baïonnette chantier SOGEA	Angle rue Drouas / Quai la glacière	TOUL	13/09/24
Réalisation d'un raccordement sur conduite réseau de chaleur DN 150	Rue de la Légion Etrangère / Rue Firmin Gouvion	TOUL	18/09/24
Réalisation d'un raccordement sur conduite réseau de chaleur DN 100	Place de la République	TOUL	23/09/24
Réalisation de 2 raccordements sur conduite réseau de chaleur DN 100	Place de la République / Rue des Magasins	TOUL	23/09/24
Réalisation d'un raccordement sur conduite réseau de chaleur DN 100	Rue de la Légion Etrangère / Rue Firmin Gouvion	TOUL	17/10/24
Réalisation de 2 raccordements sur conduite réseau de chaleur DN 100	Croisement rue Navarin /Rue Firmin Gouvion	TOUL	17/10/24
Réparation d'une fuite sur canalisation	9 rue Essarts	FOUG	24/10/24
Remplacement d'un Té sur canalisation	Route de Toul	BOIS DE HAYE	24/10/24
Reprise d'un branchement	23 rue de l'Orée du Parc	MENIL LA TOUL	13/11/24
Réalisation branchement neuf	Porte de Metz	TOUL	11/12/24

Délégation de service public attribuée à SAUR pour la gestion du service d'eau potable de Fontenoy-sur-Moselle :

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les opérations d'entretien de niveau 2, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux contrôles réglementaires, ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
FONTENOY SUR MOSELLE	2	0	2

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Туре
FONTENOY SUR MOSELLE	Réservoir Fontenoy sur Moselle	Variateur pompe 2	24/05/24	Curatif
FONTENOY SUR MOSELLE	Réservoir Fontenoy sur Moselle	Variateur pompe 1	27/05/24	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
FONTENOY SUR MOSELLE	Station Fontenoy sur Moselle	Armoire de commande	13/03/24
FONTENOY SUR MOSELLE	Réservoir Fontenoy sur Moselle	Armoire de commande	13/03/24

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel: Un Programme Contractuel du Renouvellement correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel: Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Bilan financie Compte au : 31/12/2024	er en	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation a	ctualisée (€)	800	828	1 388	1 639	1 639	1 638	1 661	1 638	1 735	1 753	1 767	1 953	2 048	20 487
	de solde ualisé (€)	0	- 3 413	- 13 638	- 12 895	- 12 486	- 18 030	- 16 392	- 14 731	- 13 093	- 12 414	- 10 661	- 10 842	- 10 227	
Non Programmé	PARTIEL					3 731									3 731
au contrat	TOTAL	4 213	11 052	645	1 230	3 452				1 056		1 948	1 339	4 591	29 526
renouvell	Total ement(€)	4 213	11 052	645	1 230	7 183	0	0	0	1 056	0	1 948	1 339	4 591	33 257
	Solde(€)	- 3 413	- 13 638	- 12 895	- 12 486	- 18 030	- 16 392	- 14 731	- 13 093	- 12 414	- 10 661	- 10 842	- 10 227	- 12 770	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Réservoir Fontenoy sur Moselle	Ballon sous pression surpresseur 1	Renouvellement complet du matériel	13/12/2024	257
Réservoir Fontenoy sur Moselle	Ballon sous pression surpresseur 2	Renouvellement complet du matériel	16/12/2024	229
Réservoir Fontenoy sur Moselle	Ballon sous pression surpresseur 3	Renouvellement complet du matériel	16/12/2024	171
Réservoir Fontenoy sur Moselle	Variateur pompe 2	Renouvellement complet du matériel	05/07/2024	1 967
Réservoir Fontenoy sur Moselle	Variateur pompe 1	Renouvellement complet du matériel	01/07/2024	1 967
Total				4 591

La garantie pour la continuité de service : Une garantie est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Délégation de service public attribuée à SAUR pour la gestion du service d'eau potable de Villey-le-Sec :

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les opérations d'entretien de niveau 2, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux contrôles réglementaires, ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
VILLEY LE SEC	0	0	0

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Villey-le-Sec	Réservoir de Villey Le Sec	Réservoir de Villey Le Sec	18/04/24
Villey-le-Sec	Exhaure de Villey Le Sec	Exhaure de Villey Le Sec	18/04/24

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un Programme Contractuel du Renouvellement correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service

Une garantie est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Exhaure de Villey Le Sec	Compteur puits 2	Renouvellement complet du matériel	12/02/2024	
Réservoir de Villey Le Sec	Vannes DN80 * 2 vidange	Renouvellement complet du matériel	10/12/2024	
Total				3 445

Délégation de service public attribuée à VEOLIA EAU pour la gestion du service d'eau potable de Villey-Saint-Etienne :

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Sans objet

→ Programme contractuel de renouvellement

Un programme prévisionnel du montant des travaux de GER à la charge du Délégataire est fourni dans le cadre du Compte d'Exploitation Prévisionnel et comprend le renouvellement d'équipements électromécaniques, d'accessoires hydrauliques et de branchements.

Nature des biens	2024
Equipements (€)	855,87
Branchements (€)	19 010,42

La dotation annuelle du GER est de 4 454€ Le montant dépensé sur le GER pour l'exercice 2024 s'élève à 19 866,29€. Le solde net du GER au 31/12/2024 est de 615,27€

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Annexe 2: Note d'information 2024 de l'Agence de l'Eau **Rhin-Meuse**



Égalité Fraternité



Édition mars 2025

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- · les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,14 euros TTC par m³** (Sispea données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/ SISPEA_video.mp4

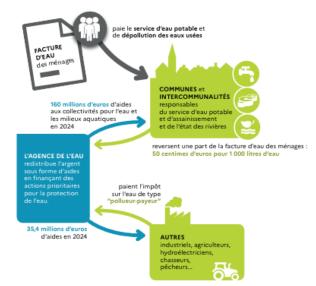
POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la foi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopérati intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (IPPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Lafle maire ou Lafle présente de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme p PQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui pale quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 € de redevance de pollution payé par les éleveurs

4,57 € redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



72,12 € de redevance ollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



de redevances émises par l'agence de l'eau 100EURO EN 2024





0,35 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



4,93 € de redevance de prélèvement payés par les activités



1,71 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



10,06 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aldes en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.





37,13 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



d'aides accordées par l'agence de l'eau 100EURO en 2024



aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable





En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assain

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...

















* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques ** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gest ementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€. Déployé sur 6 ans à compter du 1er janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur 5 priorités d'actions, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la

En savoir plus sur le 12° Programme : https://www.eaurhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : https://www.youtube.com/ watch?v=PFqNTKg1N8k

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km²

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

(2)

3

2025 •

Effl • Mars

Le bassin

- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4.4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.



Agence de l'eau Rhin-Meuse Rozérieulles - BP 30019

57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité (in) (in) (in) (in) (in)

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : https://consultation.eau-rhin-meuse.fr





Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr



Annexe 3 : La qualité de l'eau produite et distribuée dans les communes de la régie de l'eau de la CC2T



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : AVRAINVILLE

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE MILITAIRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 215 personnes sur 1 commune (AVRAINVILLE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 14 mg/L Valeur maxi: 15 mg/L

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0 microgramme/L

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Valeur moyenne : 0,79 mg/L Valeur maxi: 0,79 mg/L

ENTRETIEN

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Valeur moyenne: 46,6 °f Valeur maxi: 52,5 °f

Elément d'origine naturelle pouvant présenter un effet laxatif et favorisant la corrosion des canalisations métalliques. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Valeur moyenne : 164 mg/L Valeur maxi: 240 mg/L



Édité le 29/04/2025

'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus éclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau istribuée sur la zone concernée.















ZONE DE DISTRIBUTION : LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par un captage : FONTAINE DE PRENSIEUX. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 155 personnes sur 1 commune (LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES »

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULÖISES » qui assure l'exploitation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 10 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 5,8 mg/L Valeur maxi: 6,3 mg/L

Nombre de prélèvements : 1

Valeur maxi: 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2020

Conformité: 100 %

Très bonne qualité



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 158

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,09 mg/L Valeur maxi: 0,09 mg/L Année prise en compte : 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau très dure

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 33 °f Valeur maxi: 35,7 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

UDI 054000266

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liss aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : LAY SAINT-REMY

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DU TUNNEL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 338 personnes sur 1 commune (LAY-SAINT-REMY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 19 mg/L Valeur maxi: 19 mg/L

ESTICIDES ET MÉTABOLITES ERTINENTS

Très bonne qualité



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrétenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.







En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi: 0,1 mg/L Année prise en compte : 2022



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édicé le 29/04/2025 UDI 054000272

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau dure

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 26,4 °f Valeur maxi: 27,4 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.















ZONE DE DISTRIBUTION: TRONDES

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par les captages : HAUTES BRUYERES 2, HAUTES BRUYERES 1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'obiet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 521 personnes sur 1 commune (TRONDES). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 16

Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 2 mg/L Valeur maxi: 2,1 mg/L

Α

Très bonne qualité



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.





Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi: 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021

Très bonne qualité



Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne: 0,06 mg/L Valeur maxi: 0,06 mg/L Année prise en compte : 2021

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,1 °f Valeur maxi: 28,1 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000315

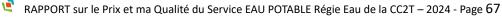
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.













2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : MANONCOURT EN WOEVRE

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un captage FORAGE MILITAIRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 232 personnes sur 1 commune (MANONCOURT-EN-WOEVRE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire domestique est 50 mg/L

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne: 2,89 mg/L Valeur maxi: 9,8 mg/L

Nombre de prélèvements : 1

Conformité: 100 %

PESTICIDES ET MÉTABOLITES

consulter un professionnel de santé.



Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 158 Valeur maxi: 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.





Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,56 mg/L Valeur maxi: 0,56 mg/L Année prise en compte : 2020

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

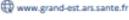
Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne: 30,8 °f Valeur maxi: 32 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000356

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.











2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : MENIL-LA-TOUR SANZEY ANDILLY ROYAUMEIX

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par les captages : ANCIEN FORAGE MILITAIRE, FORAGE N°2 DE MENIL-LA-TOUR. L'eau qui l'alimente est d'origine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 782 personnes sur 4 communes (ANDILLY, MENIL-LA-TOUR, ROYAUMEIX, SANZEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 18 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire domestique est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 1,65 mg/L Valeur maxi: 1,9 mg/L

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0 microgramme/L



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

DOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,65 mg/L Valeur maxi: 0,65 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 34,4 °f Valeur maxi: 35,2 °f



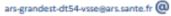
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000395

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : ECART "RENARD MOULIN"

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée a présenté ponctuellement une qualité bactériologique dégradée. Une restriction d'usage a été mise en place du 05 au 08 août 2024. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE DOMFONTAINE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13 personnes sur 1 commune (LUCEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité: 90 % Valeur maxi: 175 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Anomalies régulières

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 2,35 mg/L Valeur maxi: 2,4 mg/L

Très bonne qualité



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi: 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022



Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Valeur moyenne: 0,07 mg/L Valeur maxi: 0,07 mg/L Année prise en compte : 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 26,6 °f Valeur maxi: 27.3 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000405

> 'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus éclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : LAGNEY

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DE DOMFONTAINE, SOURCE DU GROS HETRE. L'eau qui l'alimente est d'origine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 497 personnes sur 1 commune (LAGNEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULÖISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 15 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 1,3 mg/L Valeur maxi: 1,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrétenez-le régulièrement.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 191 Valeur maxi: 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022

ARSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISIEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHEREISE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Valeur moyenne: 0,2 mg/L Valeur maxi: 0,2 mg/L Année prise en compte : 2022



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000406

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau très dure

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 30,6 °f Valeur maxi: 30,8 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX



www.grand-est.ars.sante.fr



C 03 83 39 30 30













ZONE DE DISTRIBUTION : ROYAUMEIX

B : Eau de qualité convenable

A : Eau de bonne qualité

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE LA CLOERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 366 personnes sur 2 communes (ANDILLY, ROYAUMEIX). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULÖISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 28,4 mg/L Valeur maxi: 33 mg/L

Nombre de prélèvements : 1

Conformité: 100 %

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Très bonne qualité



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 189

Valeur maxi: 0,008 microgramme/L Année prise en compte : 2023

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,18 mg/L Valeur maxi: 0,18 mg/L Année prise en compte : 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 30,6 °f Valeur maxi: 32,1 °f



l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000413

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.













2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : GONDREVILLE

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité

А

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un captage : TRANCHEE DRAINANTE GONDREVILLE, L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2650 personnes sur 2 communes (FONTENOY-SUR-MOSELLE, GONDREVILLE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 2,01 mg/L Valeur maxi: 3,7 mg/L

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0,034 microgramme/L



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Eau dure

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,13 mg/L Valeur maxi: 0,13 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 22,8 °f Valeur maxi: 24,1 °f

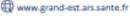


Retrouver les résultats des analyses de Retrouver les resultats des analyses de l'éau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025

UDI 054000688

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.













2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU TOUL BAS SERVICE-CHAUDENEY-DOMMARTIN

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU TOUL VAL. L'eau qui l'alimente est d'origine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8463 personnes sur 3 communes (CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, DOMMARTIN-LES-TOUL, TOUL). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 22 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 8,82 mg/L Valeur maxi: 13 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi: 0,06 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 0,14 mg/L Valeur maxi: 0,14 mg/L



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 22,7 °f Valeur maxi: 24,2 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000792

> L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée

















ZONE DE DISTRIBUTION: RESEAU TOUL MOYEN-HAUT SERVICE-ECROUVES BAS

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS CHAMPAGNE, PUITS RANNEY 2 TOUL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13313 personnes sur 4 communes (DOMMARTIN-LES-TOUL, ECROUVES, PAGNEY-DERRIERE-BARINE, TOUL). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 27 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 11,9 mg/L Valeur maxi: 16 mg/L

Bonne qualité

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Nombre de prélèvements : 2 Conformité: 100 %

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi: 0,096 microgramme/L

Très bonne qualité

(chlorothalonil r471811)



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrettenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,14 mg/L Valeur maxi: 0,15 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26,7 °f Valeur maxi: 27,6 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000793

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : BRULEY

B : Eau de qualité convenable

A : Eau de bonne qualité

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS CHAMPAGNE, PUITS RANNEY 2 TOUL, SOURCE FAYEMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 617 personnes sur 1 commune (BRULEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 16 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne: 10,8 mg/L Valeur maxi: 16 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées: 190 Valeur maxi: 0,096 microgramme/L

Très bonne qualité

(chlorothalonil r471811)

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,14 mg/L Valeur maxi: 0,15 mg/L



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne: 27,6 °f Valeur maxi: 38,2 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000796

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : ECROUVES - VIEUX VILLAGE

B : Eau de qualité convenable

A : Eau de bonne qualité

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE L'EGLISE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1187 personnes sur 1 commune (ECROUVES). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17 Conformité: 100 %

Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est

0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 8,2 mg/L Valeur maxi: 8,3 mg/L

Très bonne qualité

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0 microgramme/L

ARSENCE

ADOUCISSEUR

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire

Très bonne qualité

Si vous possédez un adoucisseur,

maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi: 0,12 mg/L



assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages

autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,1 °f

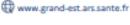
Valeur maxi: 27,4 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054000799

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : BOUVRON

B : Eau de qualité convenable

A : Eau de bonne qualité

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE LA PELE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 227 personnes sur 1 commune (BOUVRON). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULÖISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi: 0 mg/L

Nombre de prélèvements : 1

Conformité: 100 %

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 149



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.







En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Bonne qualité

Valeur maxi: 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,74 mg/L Valeur maxi: 0,74 mg/L Année prise en compte : 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 32,9 °f Valeur maxi: 34 °f



Retrouver les résultats des analyses de Retrouver les resultats des analyses de l'éau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054001151

> L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : FONTENOY SUR MOSELLE

2024

La présence de Chlorothalonil R471811 conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE COMMUNAL, PUITS DU VAU TOUSSAINT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 369 personnes sur 1 commune (FONTENOY-SUR-MOSELLE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 29,5 mg/L Valeur maxi: 38 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Dépassement ponctuel de la limite

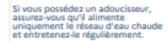


Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'éau quelques minutes avant de la boire.







En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3 Conformité: 67 %

Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi: 0,211 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil

r471811

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 0,177 mg/L Valeur maxi: 0,18 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne: 29,8 °f Valeur maxi: 32,7 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054001205

> L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : CC2T TREMBLECOURT

A : Eau de bonne qualité

2024

La présence de Chlorothalonil R471811 conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un captage : SCE DE VILCEY. L'eau qui l'alimente est d'origin souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 160 personnes sur 1 commune (TREMBLECOURT). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2021, 2022, 2023,

2024

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 19,5 mg/L Valeur maxi: 24 mg/L

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entrétenez-le régulièrement.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3 Conformité: 67 %

Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi: 0,273 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil

r471811



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 0,12 mg/L Valeur maxi: 0,13 mg/L

ADOUCISIBUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHEREISE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 27,1 °f Valeur maxi: 29 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054001331

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX



www.grand-est.ars.sante.fr



ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr











ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU AINGERAY BOIS-DE-HAYE

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par un captage : PUITS DU VAU TOUSSAINT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'obiet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2692 personnes sur 2 communes (AINGERAY, BOIS-DE-HAYE). Le responsable des installations est: « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULÖISES » qui assure l'exploitation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 13 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 20,7 mg/L Valeur maxi: 24 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0,007 microgramme/L



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCISIEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,17 mg/L Valeur maxi: 0,17 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Eau dure

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 25,4 °f Valeur maxi: 26,4 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054001369

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : PARC DE HAYE

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par un captage : PUITS RANNEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

e fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 196 personnes sur 1 commune (BOIS-DE-HAYE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte: 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 2 mg/L Valeur maxi: 2,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deca de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0 microgramme/L



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,18 mg/L Valeur maxi: 0,18 mg/L

ADOUCISIEUR



Si vous possédez un adoucisseur. assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES





Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 25,1 °f Valeur maxi: 26,2 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer

Nombre de prélèvements : 4

n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Valeur moyenne: 29,8 microgramme/L Valeur maxi: 109 microgramme/L

Présence inférieure à la référence de qualité

Édité le 29/04/2025

UDI 054001371

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.













2024

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEY SAINT ETIENNE

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE JAILLON/VILLEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1007 personnes sur 1 commune (VILLEY-SAINT-ETIENNE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18 Conformité: 100 %

Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 25 mg/L Valeur maxi: 28 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



AD OUCISSEUR

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.



Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0,032 microgramme/L Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Valeur moyenne: 0,24 mg/L Valeur maxi: 0,24 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Eau très dure

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 31,8 °f Valeur maxi: 33.1 °f



Retrouver les résultats des analyses de

Édité le 29/04/2025 UDI 054001409

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée

















ZONE DE DISTRIBUTION: JAILLON

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE JAILLON/VILLEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 466 personnes sur 1 commune (JAILLON). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. contamination of Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25 mg/L Valeur maxi : 28 mg/L



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

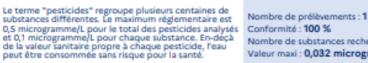
ADOUCISSEUR



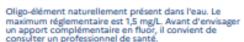
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHEREISE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène



Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0,032 microgramme/L



Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,24 mg/L Valeur maxi: 0,24 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau très dure

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 31,8 °f Valeur maxi: 33,1 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054001410

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité lies aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEY LE SEC

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS P1, PUITS P2. L'eau qui l'alimente est d'origine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 418 personnes sur 1 commune (VILLEY-LE-SEC). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination d Absence exigée. ation des eaux par des bactéries pathogènes. Nombre de prélèvements : 11 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 20,5 mg/L Valeur maxi: 22 mg/L

Nombre de prélèvements : 1 Conformité: 100 %

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi: 0 microgramme/L

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,26 mg/L Valeur maxi: 0,26 mg/L

ADOUCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 29,2 °f Valeur maxi: 29.7 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

UDI 054001441

îndicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus éclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau déclassant. Les résultats du contri distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : LUCEY

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS CHAMPAGNE, PUITS RANNEY 2 TOUL, SOURCE FAYEMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 623 personnes sur 1 commune (LUCEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULÖISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 16 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,9 mg/L Valeur maxi: 4,1 mg/L

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISIEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 158 Valeur maxi: 0,033 microgramme/L Année prise en compte : 2020



Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,12 mg/L Valeur maxi: 0,12 mg/L Année prise en compte : 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau très dure

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 34,7 °f Valeur maxi: 38,2 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054001643

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU FOUG

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

P1, PUITS P2, SOURCE FONTAINE DE FRENE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement

Votre réseau alimente de façon permanente 2616 personnes sur 1 commune (FOUG). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULÖISES » qui assure l'exploitation

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. contamination of Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15

Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 2,3 mg/L Valeur maxi: 3,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

peut être consommée sans risque pour la santé.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 190 Valeur maxi: 0 microgramme/L

Très bonne qualité



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,1 mg/L Valeur maxi: 0,1 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 26,3 °f Valeur maxi: 27.6 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054002021

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

















ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU FRANCHEVILLE

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en fluor élevées. Sa consommation est déconseillée aux enfants de moins de 12 ans et les apports complémentaires en fluor (sel fluoré, supplémentation

médicamenteuse) doivent être évalués. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE COMMUNAL 1, FORAGE COMMUNAL 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 284 personnes sur 1 commune (FRANCHEVILLE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10 Conformité: 100 %

Valeur maxi: 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,6 mg/L Valeur maxi: 2,8 mg/L

Nombre de prélèvements : 1

Conformité: 100 %

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Très bonne qualité

Nombre de substances recherchées : 158 Valeur maxi: 0 microgramme/L Année prise en compte : 2020



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possèdez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.



Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 1,36 mg/L Valeur maxi: 1,8 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 25,6 °f Valeur maxi: 26,2 °f



l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025 UDI 054002090

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.









